



Evaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au TOGO » PBF/IRF 00125134

Rapport de l'évaluation finale

Commanditaire

Période de l'évaluation :

Evaluateurs :

PNUD - Togo

Décembre 2022 – Mai 2023

Dr. ZIDA Yemdaogo, Consultant international

Mr. DOUTI Nakmak, Consultant national

Mai 2023

REMERCIEMENTS

L'équipe d'évaluation adresse ses vifs remerciements aux représentants des trois Agences des Nations Unies récipiendaires des fonds PBF (PNUD, UNFPA et UNICEF), aux ministères et institutions publics et aux Organisations de la Société Civile (OSC) membres du Comité Technique de Suivi de l'évaluation pour leurs conseils et orientation qui ont permis la réalisation de cette mission.

Les consultants traduisent toute leur gratitude aux Agences des Nations Unies récipiendaires du projet et aux autres partenaires pour leur disponibilité et leur participation aux entretiens lors de collecte de données.

L'équipe d'évaluation réitère sa gratitude à toutes les femmes et hommes bénéficiaires du projet, aux maires et aux leaders religieux et communautaires, aux professionnels des médias rencontrés dans les régions des Savanes, Maritime et Centrale qui ont accepté discuter des succès et des défis de la conception et de la mise en œuvre du projet.

TABLE DE MATIERES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DE MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	7
I. Introduction et contexte de l'évaluation	12
1.1. Contexte national.....	12
1.2. Rappels sur le projet qui fait l'objet de l'évaluation finale	12
II. Finalité, objectifs et Portée de l'évaluation	15
2.1. Finalité de l'évaluation.....	15
2.2. Objectifs spécifiques de l'évaluation	15
2.3. Portée de l'évaluation du projet	15
2.4. Parties prenantes de l'évaluation.....	15
III. Approche méthodologique	17
3.1. Critères et questions d'évaluation	17
3.2. Revue documentaire	18
3.3. Collecte de données qualitative auprès des parties prenantes	18
3.4. Analyse des données	21
3.5. Critères de notation des performances	21
3.6. Assurance qualité de l'évaluation	22
3.7. Considérations éthiques.....	22
3.8. Difficultés rencontrées	22
IV. Principaux résultats de l'évaluation	23
4.1. Cohérence.....	23
4.1.1. Alignement du projet avec les priorités nationales	23
4.1.2. Alignement du projet sur les Objectifs du Développement Durable et les effets du Plan-Cadre des Nations Unies d'Aide au Développement	25
4.1.3. Synergies et liens créés grâce au Projet	26
4.2. Pertinence	27
4.2.1. Pertinence par rapport au contexte national	27
4.2.2. Analyse de la chaîne de résultats.....	29
4.2.3. Pertinence de la théorie du changement de de l'analyse des risques	30
4.3. Analyse de l'efficacité.....	31
4.3.1. Niveau d'atteinte des indicateurs de résultats	31
4.3.2. Description de quelques résultats atteints	34
4.3.3. Planification et coordination du Projet.....	38
4.3.4. Principaux facteurs de succès.....	39
4.3.5. Obstacles durant la mise en œuvre du programme	39
4.3.6. Effets inattendus du projet.....	41
4.4. Analyse de l'efficacité de l'allocation des ressources	42
4.4.1. Utilisation des ressources financières	42
4.4.2. Indice d'efficacité.....	43
4.4.3. L'efficacité de la mobilisation des ressources humaines	43
4.5. Impact du projet	44
4.5.1. L'impact ou les changements immédiats perceptibles.....	44
4.5.2. L'impact ou les changements perceptibles pour le long terme	44
4.6. Durabilité.....	46
4.6.1. Durabilité des résultats du projet.....	46

4.6.2. Appropriation du projet.....	47
4.7. Genre, équité et droits humains.....	49
4.7.1. Prise en compte de la dimension genre	49
4.7.2. Niveau de prise en compte des droits humains et de l'équité	53
4.8. Effet catalytique, l'opportunité quant au contexte, programmation sensible au conflit, tolérance au risque et innovation.....	54
4.8.1. Effets catalytiques	54
4.8.2. Programmation sensible au conflit.....	55
4.8.3. Opportunité quant au contexte	56
4.8.4. Tolérance au risque et innovation	56
V. Leçons apprises et recommandations	58
5.1.1. Principales conclusions de l'évaluation	58
5.1.2. Leçons apprises	60
5.1.3. Recommandations	62
Bibliographie (documents consultés).....	63
Annexes.....	64
Annexe 1 : Chronogramme de la collecte des données au niveau communal	65
Annexe 2 : Critères et questions d'évaluation.....	68
Annexe 3 : Critères de notation des performances du projet	72
Annexe 4 : Outils de collecte de données	73
Annexe 5 : Termes de référence.....	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre de résultats du projet	14
Tableau 2 : Les principales parties prenantes.....	16
Tableau 3: Participants aux entretiens individuels (au niveau central).....	19
Tableau 4 : Participants aux entretiens individuels dans les communes d'intervention	20
Tableau 5: Participants aux focus groups discussion	21
Tableau 6: Matrice des résultats du projet	32
Tableau 7: planification et mobilisation financière.....	42
Tableau 8: Taux de réalisation financière selon les différents produits/activités	42
Tableau 9: Proportion des filles et jeunes femmes selon l'activité du projet.....	50
Tableau 10: Notation selon les critères d'évaluation	58

LISTE DES ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenu
CCJ	Conseils Communaux de la Jeunesse
CLP	Comités Locaux de Paix
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
COFIL	Comité de Pilotage
CPPLEV	Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
HCRRUN	Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OSC	Organisations de la Société Civile
PBF	Peacebuilding Fund (Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix
PBSO	Peacebuilding Support Office
PND	Plan National de Développement du Togo (PND, 2018-2022)
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProDoc	Document du Projet
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies d'Aide au Développement)
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
WANEP	West African Network for Peacebuilding
USD	Dollars Américain

RESUME EXECUTIF

Rappel sur le projet

D'un montant de deux millions quatre cent mille dollars (\$ 2,400,000) et d'une durée de 24 mois, le projet «*Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo* » a été financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) mise en œuvre conjointement par le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA sous la coordination du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le leadership du ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Le projet PBF vise à soutenir la consolidation de la paix par des interventions catalytiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes et soutenir leurs efforts de consolidation de la paix. Il a été mis en œuvre dans 30 communes réparties dans 11 préfectures réparties sur 3 régions : les régions des Savanes, Maritime et Centrale. Le projet poursuit deux principaux objectifs :

- le renforcement des structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local, l'intégration de la participation des groupes de jeunes comme un élément essentiel de la cohésion sociale ;
- le renforcement des jeunes bénéficiaires du programme pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale grâce à des initiatives sociales et civiques.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise les objectifs suivants :

- 1) capitaliser l'ensemble des résultats du projet afin d'assurer la redevabilité envers le bailleur (PBF), le gouvernement et les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre ;
- 2) apprécier le niveau d'atteinte des résultats et déterminer la cohérence, la pertinence et l'efficacité ainsi que leur impact et durabilité ;
- 3) apprécier dans quelle mesure les jeunes et femmes appuyés dans le cadre de ce projet se sont engagés dans des initiatives communautaires, socio-économiques et de cohésion sociale au sein de leur communauté ;
- 4) apprécier dans quelle mesure les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons estiment être écoutés et impliqués dans des initiatives par les institutions;
- 5) identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- 6) identifier les bonnes pratiques et mettre en évidence les principales leçons apprises;
- 7) évaluer l'apport du projet dans la réalisation des missions du PNUD, de l'UNICEF, de

l'UNFPA ainsi que du Fond de Consolidation de la Paix (PBF) ;

8) formuler des recommandations aux Agences des Nations Unies et aux acteurs nationaux.

Méthodologie

- Les critères d'évaluation se présentent comme suit : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, le genre, les droits humains et l'équité, la programmation sensible aux conflits, les effets catalytiques, l'opportunité quant au contexte, la tolérance au risque et l'innovation.
- La méthodologie d'évaluation utilisée comprend : une revue documentaire, des entretiens individuels, des focus groups et des observations sur le terrain.
- 19 entretiens individuels ont été menés au niveau des Agences des Nations Unies, du gouvernement et des partenaires de mise en œuvre.
- 12 focus groups ont été animés avec des jeunes hommes et femmes bénéficiaires du projet,
- 14 entretiens individuels réalisés auprès des maires, des hommes et femmes de médias et des leaders religieux et coutumiers.

Principales conclusions de l'évaluation

Cohérence

Le projet répond aux attentes de cohérence car aligné sur les priorités nationales (notamment le Plan National de Développement (PND-2018-2022) et la Feuille de route du Gouvernement du Togo 2020-2025), les Objectifs de Développement Durable (ODD), le United Nations Development Assistance Framework (UNDAF 2019-2023) et les plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Le projet a été réalisé selon une approche conjointe (PNUD, UNFPA, UNICEF) en synergie avec les partenaires étatiques.

Pertinence

La pertinence du projet est bien établie, car une analyse préalable des conflits et de leurs causes et une cartographie des aspirations des jeunes ont été faites. Le choix des zones d'intervention (prévalence de conflits latents, l'échelle des activités existantes des Agences récipiendaires) et le choix des jeunes (hommes et femmes) comme acteurs souvent délaissés en matière de prévention de conflits sont pertinents. Le Projet a été révisé en 2021 pour s'adapter mieux au PND-2018-2022.

Par ailleurs, une théorie du changement a été élaborée accompagnée d'une analyse des risques.

L'efficacité

Le projet a été efficace car les indicateurs ont été atteints à 86% malgré l'insécurité, la COVID 19. Toutefois, le projet a été réajusté après la réception des fonds, suite aux recommandations faites par les autorités nationales lors de la réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du 2 avril 2021. Ce réajustement a induit un retard dans la mise en œuvre des certaines activités telles que les Activités Génératrices de Revenus (AGR), la cartographie des opportunités dans les communes.

L'efficience

Le projet a été mis en œuvre de façon efficace avec un taux d'exécution financière est de 94% et une exécution physique de 86%, soit un indice d'efficience du de 91%. L'efficience est également réalisée par la mise en place d'une équipe de spécialistes pour la gestion du projet au niveau des agences récipiendaires.

Impact

Les changements immédiats sont entre autres la résolution de nombreux conflits dont 16 conflits fonciers, la mise en place de 30 Conseils Communaux de la Jeunesse (CCJ). A long terme, la prise de conscience de la part des autorités et leaders au niveau local, et surtout auprès de la jeunesse sur la nécessité d'une concertation permanente intergénérationnelle et d'une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes dans la gouvernance en général et le processus de consolidation de la paix en particulier.

De plus, grâce au projet, des femmes et des filles affirment être bien à l'aise pour la prise de parole en public. On note également l'impact des activités d'autonomisation économique des jeunes et femmes sur les bénéficiaires et leurs communautés.

Durabilité

Plusieurs éléments renforcent la durabilité des résultats, on peut citer :

- les chartes intergénérationnelles qui engagent les leaders des jeunes et les maires signataires de ces chartes afin de reconnaître l'importance d'impliquer les jeunes,
- l'effet catalytique financier important du projet contribue à la pérennisation des résultats vu que les projets PBF sont par nature d'une durée courte ;
- le renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des associations de jeunesse et des mairies, toute chose qui contribue à la réussite des projets de développement.

Cependant, si le transfert de compétences demeure une base solide pour la durabilité et la pérennisation des résultats, il est important de soutenir les bénéficiaires et les parties prenantes pour les aider à poursuivre les activités à long terme.

Genre, équité et droits humains

La dimension genre a été moyennement prise en compte par le projet : 40% des bénéficiaires directs qui sont des filles et des jeunes femmes et certaines filles et femmes sont confiantes dans la prise de parole en public. De plus, 34,17% du budget a été alloué à l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) soit 820 178 USD. Note cependant que dans certaines localités il reste difficile de mobiliser les jeunes femmes du fait des pesanteurs socioculturelles.

Le choix des zones d'interventions repose sur des besoins réels car ce sont des zones où prévalent des conflits latents. Le choix des jeunes (hommes et femmes) est équitable sans critère de discrimination. A l'exécution le projet a favorisé la participation de personnes vulnérables telles que les personnes handicapées et les jeunes en dehors du système scolaire.

Effets catalytiques

Le projet a eu des effets catalytiques financiers importants tels que : le financement de 98 452 548 FCA de Kinderreichte Africa et de la Coopération allemande alloué à l'ONG Creuset Togo, le financement de 20 000 USD de Urgent Africa Fund, un appui de 35 000 000 CFA de l'USAID et une contribution en ressources propres de l'UNICEF (17362.65 \$US).

Programmation sensible aux conflits

Le projet a été suffisamment sensible au conflit : les orientations du COPIL d'Avril 2021 ont conduit au réajustement du projet motivées par l'analyse de la situation sécuritaire par les agences des Nations Unies et la partie gouvernementale. Par ailleurs, la situation sécuritaire et la pandémie de COVID 19 ont été identifiées comme les 2 risques majeurs et des mécanismes de mitigation ont été proposés.

Opportunité quant au contexte

Le projet a été élaboré et mis en œuvre dans un contexte politique favorable (la feuille de route Gouvernementale Togo 2025 vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix et la création d'emplois pour les jeunes en s'appuyant sur les moteurs de l'économie) et dans un contexte institutionnel également favorable : mise en place des Comités Locaux de Paix (CLP), des comités communaux de jeunes, présence des jeunes volontaires de paix pour la prévention des conflits et l'alerte précoce (plateformes multi acteurs).

Tolérance au risque et l'innovation

Plusieurs aspects novateurs tels que la signature d'une charte de confiance intergénérationnelle, la mise en place de plateformes d'échanges fonctionnelles, des campagnes digitales et des rencontres d'échanges inter jeunes sur la paix et la sécurité communautaire. La situation sécuritaire a été identifiée comme un risque important et avec un financement complémentaire

de l'USAID, le CNJ a organisé des conversations communautaires avec les jeunes pour un engagement positif sur la prévention de l'extrémisme violent dans la région des savanes.

Recommandations

Recommandation 1

Conduire un diagnostic participatif et une planification détaillée des activités avant le lancement du projet pour éviter les retards de mise en œuvre consécutives à des revues/révisions des activités initialement planifiées.

Recommandation 2

Mener une analyse approfondie des barrières à l'équité de genre afin de proposer des interventions de type genre transformationnel sur l'environnement familial pour faciliter une plus grande mobilisation des femmes.

Recommandation 3

Améliorer le ciblage des bénéficiaires en établissant des critères précis de choix des bénéficiaires incluant l'âge, le quota par sexe, l'inclusion des personnes vulnérables (personnes handicapées, jeunes extra-scolaires). En effet, certains bénéficiaires avaient plus de 35 ans et d'autres ont été comptés doublement car ayant bénéficié des mêmes interventions dans plusieurs OSCs de mise en œuvre.

Recommandation 4

Renforcer le partenariat avec les élus locaux pour renforcer la durabilité des résultats des projets.

Recommandation 5

Créer des partenariats avec des structures étatiques pour un meilleur accompagnement des initiatives AGRs pour renforcer leur viabilité financière et leur rentabilité économique.

Recommandation 6

Prendre en compte dans le cadre de projets futurs, des activités de prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en plus de la cohésion sociale et la prévention et gestion des conflits communautaires.

Recommandation 7

Faire un plaidoyer pour mobiliser davantage de fonds en vue de continuer le financement de certaines interventions du projet telles que les activités (AGR) des différents clubs et associations des jeunes en vue de leur pérennisation.

I. Introduction et contexte de l'évaluation

1.1. Contexte national

La population du Togo est estimée au 1^{er} janvier 2021 selon l'INSEED à 7 886 000¹ habitants. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33% de la population togolaise, ce qui constitue à la fois un atout et un défi. Cette importante jeunesse, par manque d'emplois décents, est exposée à des fléaux sociaux tels que le banditisme, la prostitution, la délinquance, l'alcoolisme. Par ailleurs, les activités sociales de ces jeunes telles que les activités de type associatifs, la réalisation d'actions de développement communautaire sont entachées d'arguments politiques, puisqu'elles sont parfois entretenues par les structures et mouvements d'intérêts politiques, engendrant parfois l'exclusion et les replis politiques entre les jeunes sur fond de relents communautaires. Souvent considérés comme une force politique marginalisée, et le bras exécutant des structures politiques, les jeunes font l'objet de manipulation et d'instrumentalisation dans les conflits politiques et sociaux².

Les causes sous-jacentes des conflits communautaires sont de plusieurs ordres au Togo. Parmi celles-ci, on peut citer : le sentiment d'injustice ressenti par les jeunes notamment dans la délivrance des décisions de justice, perçues comme favorables aux plus nantis, le sentiment d'impunité face aux abus et la violation des droits de l'homme documentés ou non, les inégalités, l'exclusion, la pauvreté, le manque d'opportunité, l'absence de solutions politiques inclusives.

1.2. Rappels sur le projet qui fait l'objet de l'évaluation finale

1.2.1. Le Projet PBF Jeunesse au Togo

Le projet «*Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo* » est financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UNPBF) à hauteur de deux millions quatre cent mille dollars (\$ 2,400,000) et mis en œuvre sur 24 mois et mis en œuvre conjointement sous la coordination du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies par le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF sous le leadership du ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. En effet, dans un contexte où les jeunes, considérés comme une force politique marginalisée, et le bras exécutant des structures politiques font

¹ INSEED – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques : <https://inseed.tg/>

² Centre de développement de l'OCDE (2017), « Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo », Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris, p.23, §.2

l'objet de manipulation et d'instrumentalisation dans les conflits politiques et sociaux, l'actuel projet PBF vise à soutenir la consolidation de la paix par la mise en œuvre d'interventions catalytiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes et soutenir leurs efforts de consolidation de la paix.

Le projet a été mis en œuvre dans trente (30) communes réparties dans onze (11) préfectures de trois (3) régions économiques. Le programme vise à travers l'inclusion des jeunes dans les instances décisionnelles tout comme dans des activités productives et sociales à canaliser leur énergie vers des actions citoyennes et favorisant la cohésion sociale avec deux (2) objectifs :

- 1) le renforcement des structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local, l'intégration de la participation des groupes de jeunes comme un élément essentiel de la cohésion sociale;
- 2) le renforcement des jeunes bénéficiaires du programme pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale grâce à des initiatives sociales et civiques.

A la date du 11 décembre 2022, date de clôture du Programme, le montant total des dépenses du Programme était de 2 257 626.16 dollars Américains (USD) sur un budget mobilisé de 2 400 000 USD : soit un taux de dépense de 94%.

1.2.2. Cadre de résultat du projet

Le projet comporte deux effets spécifiques (résultats) avec sept (7) produits décrits ci-dessous.

Tableau 1 : Résultats et produits du projet

Résultats stratégiques	Produits
<p>Résultat 1 : Les structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local intègrent la participation des groupes de jeunes comme élément essentiel de la cohésion pacifique</p>	<p>Produit 1.1 : Les mécanismes/structures de promotion des droits des jeunes, d'intermédiation et de consolidation de la paix existant incluent les jeunes et sont redynamisés.</p>
	<p>Produit 1.2 : Les jeunes hommes et femmes et les autorités locales, et nationales collaborent à travers les comités locaux existants (Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix, CPPLEV) afin de pérenniser l'existence de plateformes inclusives d'échange, de redevabilité, et de prise de décision.</p>
	<p>Produit 1.3 : Des clubs, associations et groupes organisés de jeunes filles sont renforcés sur le leadership et la cohésion sociale et mènent des actions de conscientisation sur les droits, l'autonomisation et la participation des filles dans 20 communes.</p>
	<p>Produit 1.4 : Les échanges inclusifs inter et intra générationnels sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits, impliquant les autorités administratives locales, religieuses, traditionnelles, les organisations de la société civile et les jeunes sont organisés par les comités locaux de paix, et au sein des instances de décision au niveau préfectoral et communal.</p>
<p>Résultat 2 : Les jeunes bénéficiaires du programme sont des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale à travers des initiatives sociales et civiques</p>	<p>Produit 2.1 : Les jeunes jouent un rôle de premier plan dans la conception et la réalisation d'activités inter communautaires l'analyse des conflits locaux et dans la recherche de solutions sur des thématiques sélectionnées par les jeunes en étroite collaboration avec les collectivités locales notamment l'accès à la justice, les conflits fonciers, les violences basées sur le genre, les relations civilo-militaires</p>
	<p>Produit 2.2 : Des initiatives sociales et citoyennes innovantes sont mises en œuvre par les jeunes dans une optique de promotion du vivre ensemble, de valeur de tolérance et de paix dans les localités ciblées en appui aux plans de développement des communes (à travers l'ANVT).</p>
	<p>Produit 2.3 : Les initiatives communautaires et socioéconomiques favorisant la consolidation de la paix et alignées aux priorités des communes sont appuyées par les jeunes.</p>

II. Finalité, objectifs et Portée de l'évaluation

2.1. Finalité de l'évaluation

La présente évaluation est sommative car elle apprécie les résultats atteints à la fin de la période de mise en œuvre.

2.2. Objectifs spécifiques de l'évaluation

L'évaluation finale du projet vise à dresser un bilan de sa mise en œuvre à travers une appréciation quantitative et qualitative des résultats obtenus et de mesurer son effet sur les bénéficiaires. De façon spécifique, l'évaluation vise les objectifs suivants :

- 1) déterminer la pertinence des actions menées, leur efficacité tant en termes de résultats qu'en termes de dynamiques et de processus impulsés ainsi que leur impact et durabilité ;
- 2) capitaliser l'ensemble des résultats du projet afin d'assurer la redevabilité envers le bailleur (PBF), le gouvernement et les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre ;
- 3) identifier les bonnes pratiques et mettre en évidence les principales leçons apprises afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de projets futurs ;
- 4) identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- 5) évaluer l'apport du projet dans la réalisation des missions du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA ainsi que du Fond de Consolidation de la Paix (PBF) ;
- 6) formuler des recommandations concrètes aux acteurs nationaux et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

2.3. Portée de l'évaluation du projet

L'évaluation couvre toutes les composantes mises en œuvre par le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA. L'évaluation finale prend en compte la totalité des résultats observables sur toute la durée de mise en œuvre du projet et s'étend dans toutes les régions d'intervention du projet :

- région des Savanes dans les préfectures de Tône, de Kpendjal, de l'Oti et de l'Oti-Sud
- région Centrale dans les préfectures de Tchaoudjo, de Sotouboua et de Tchamba
- région Maritime dans les préfectures de Yoto, de Vo, d'Avé et d'Agoè-Nyivé.

2.4. Parties prenantes de l'évaluation

Un aperçu des principales parties prenantes est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Les principales parties prenantes

Agences des Nations Unies	Institutions publiques	Organisation de la Société Civiles
<ul style="list-style-type: none"> - PNUD - UNFPA - UNICEF 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes - Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, - Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, - Ministère de la communication et des médias - Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil national de la jeunesse (CNJ) - West African Network for Peacebuilding (WANEP-Togo), - Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG/YMCA) - Association Internationale des Femmes et Jeunes Leaders (AIFJL) - Association Nouveau Visage pour l'Afrique (ANVA) - Initiative pour un Développement Durable en Afrique (I2DA) - Programme d'appui à la femme et à l'enfance déshéritée (PAFED) - ONG CREUSET TOGO - ONG ACDIEF - ALAFIA-Jeune - Organisations de jeunes sous bénéficiaires ; - VIVAS-FM, MJPP-Vo, ADEPOBA, OJPP Kpendjal, JACDD, AJEDES, 2ANH, OJEDD INTERNATIONAL

III. Approche méthodologique

Le rapport final de l'évaluation doit répondre aux normes énoncées dans la liste de contrôle de la qualité du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) pour les rapports d'évaluation. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats des services mentionnés dans le contrat appartiendront exclusivement au PNUD, à l'UNFPA et à l'UNICEF.

Les consultants ont mis en avant les principes de participation et d'inclusion avec l'implication des acteurs publics, privés et organisations de la société civile en lien avec le projet à tous les niveaux du processus d'évaluation dudit projet.

L'évaluation a été menée de manière indépendante en tenant compte de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention (particulièrement dans la région des savanes soumise à un état d'urgence sécuritaire, conséquence des incidents et attaques des groupes armés non-étatiques).

Les principales méthodes utilisées sont :

- une revue documentaire ;
- la collecte de données primaires auprès des parties prenantes ;
- la transcription, l'interprétation des données et la rédaction du rapport d'évaluation.

3.1. Critères et questions d'évaluation

L'évaluation a utilisé les principaux critères d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et Comité d'Aide au Développement (OCDE-CAD) que sont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité ainsi que les questions transversales : le genre, l'équité et les droits humain. L'évaluation prend également en compte les critères d'évaluation de succès propres au Fonds pour la Consolidation de la Paix que sont la programmation sensible aux conflits les effets catalytiques, l'opportunité quant au contexte, la tolérance au risque et l'innovation. Une analyse relative à la manière dont le projet a été affecté par la crise sanitaire sera également menée.

Un accent a été mis sur les thématiques de prévention et de gestion des conflits communautaires, de tolérance interreligieuse, du vivre ensemble, de la consolidation de la paix, de la promotion du genre, ainsi que tous les autres aspects couverts par le projet, notamment la question de l'implication des jeunes aux prises de décisions et leurs engagements à la participation à la prévention et réponse à l'extrémisme violent ainsi que la place et le rôle des jeunes au sein de cette problématique, la crise sanitaire, etc. Pour chaque critère, il s'agissait d'examiner les aspects présentés dans le tableau des critères et questions d'évaluation (Annexe 2).

3.2. Revue documentaire

Dans le cadre de la revue documentaire, le PNUD et ses partenaires ont mis à la disposition du consultant les documents du programme ci-dessous :

- rapport annuel 2021 du projet et de 2022 ;
- enquête de base sur les aspirations et motivations des jeunes sur leur participation à la consolidation de la paix du projet ;
- documents de projet;
- aperçu du projet;
- rapport financier du projet;
- plan de réalisation du projet ;
- le Plan National de Développement 2018-2022 ;
- la Feuille de Route du Gouvernement du Togo 2025.

3.3. Collecte de données qualitative auprès des parties prenantes

Deux types d'entretiens ont été réalisés : des entretiens individuels et des entretiens en groupes ou focus groups discussion (FDG).

3.3.1. Participants aux entretiens individuels

La démarche qualitative a permis de documenter auprès des parties prenantes les dimensions suivantes.

- (i) Comprendre la pertinence et l'efficacité du projet ;
- (ii) Comprendre la mesure dans laquelle les activités du projet ont contribué à l'amélioration de la gouvernance locale via l'approche inclusive et participative des jeunes gens au développement local, au renforcement de la capitalisation des expériences sur la base des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- (iii) Analyser le dispositif organisationnel et le processus de mise en œuvre du projet ;
- (iv) Documenter la prise en compte de la dimension genre, les droits humains, l'effet catalytique, l'opportunité quant au contexte, la tolérance au risque et innovation ;
- (v) Documenter les acquis, et le niveau d'appropriation du projet par les bénéficiaires directs et finaux du projet ainsi que les bonnes pratiques et les recommandations pour l'amélioration des programmatiques similaires à l'avenir.

Echantillon pour les entretiens individuels

La quasi-totalité (19 entretiens réalisés sur 20 entretiens planifiés initialement) des entretiens individuels ont été conduits auprès des informateurs clés issus des structures partenaires du projet (Tableau 3).

Tableau 3: Participants aux entretiens individuels (au niveau central)

Structures	Participants
RCO	1
PNUD	1
UNFPA	1
UNICEF	1
Total Agences des Nations Unies	4
Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ)	1
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	1
Ministère de la Communication et des Médias	1
Ministère de l'enseignement technique (Direction de l'artisanat)	1
Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale	1
Ensemble institutions publiques	5
Conseil National de la Jeunesse (CNJ)	1
West African Network for Peacebuilding (WANEP-Togo)	1
Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG/YMCA)	1
Association Internationale des Femmes et Jeunes Leaders (AIFJL)	1
Association Nouveau Visage pour l'Afrique (ANVA)	1
Initiative pour un Développement Durable en Afrique (I2DA)	1
Programme d'appui à la femme et à l'enfance déshéritée (PAFED),	1
ONG CREUSET TOGO	1
ONG ACDIEF	1
ALAFIA-Jeune	1
Total ONG/Associations	10
Total entretiens individuels (niveau central)	19

En plus des jeunes qui sont les cibles directes du projet, des entretiens individuels ont été conduits auprès de 14 autres acteurs influents qui ont bénéficié de renforcement de capacité en vue de la prévention et du règlement pacifiques des conflits (Tableau 4). Il s'agit de :

- leaders religieux et communautaires qui ont été formés et qui à leur tour ont organisé des séances de sensibilisation sur le vivre ensemble ;
- professionnels de médias privés et publics formés sur le journalisme sensible au genre et aux conflits, la gestion des rumeurs et le journalisme de paix ;
- des maires de communes ont bénéficié de renforcement de capacité et ont assuré le bon déroulement des interventions du projet dans leurs circonscriptions administratives.

Tableau 4 : Participants aux entretiens individuels dans les communes d'intervention

Types d'acteurs	Régions			Total
	Centrale	Maritime	Savanes	
Leaders	2	0	2	4
Médias	1	1	1	3
Maires	3	2	2	7
Total	6	3	5	14

3.3.2. L'échantillon pour les discussions en groupes

Les données ont été collectées sur les bénéficiaires finaux jeunes de 15-35 ans (hommes et femmes ; garçons et filles).

La note méthodologique initiale avait préconisé deux groupes de discussions distincts dans chaque commune échantillonnée pour la collecte des données : un groupe composé de jeunes filles et femmes de 15 à 35 ans et un second groupe composé de jeunes garçons/hommes de 15 à 35 ans. Si à l'étape de la région des savanes, cette approche méthodologique a été respectée, par la suite, la mission s'est rendue compte qu'elle n'était pas efficace et adaptée au contexte local. C'est ainsi qu'à l'étape des régions Centrale et Maritime, la mission a opté pour des Focus group de Discussion (FDG) mixtes (Hommes et femmes ensemble).

Dans la Commune de Kpendjal 2 la mission n'a pas pu organiser de FDG, en raison de la crise sécuritaire qui sévit dans la préfecture de Kpendjal. En effet, la plupart des jeunes ne résident pas au chef-lieu de la commune (Borgou) et donc, il avait été proposé aux consultants de se rendre dans les villages où résidaient de nombreux bénéficiaires. Cette option a été déclinée au vu du niveau d'insécurité assez élevé dans la zone.

Au total 11 focus groups ont été conduits : 08 groupes de discussion mixtes (hommes et femmes), 2 groupes de discussion avec des femmes et des filles et 1 groupe de discussion avec des hommes et des garçons. Les critères d'inclusion suivantes pour les focus groups :

- jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels ;
- jeunes catalyseurs de la paix ;
- jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs ;
- jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web ;
- avoir bénéficié de soutien pour la mise en place d'Activité Génératrices de Revenu (AGR) ;
- pour les groupes de femmes et de filles, insister pour avoir une participation équitable des jeunes filles, des jeunes femmes mariées.

Tableau 5: Participants aux focus groups discussion

Région	Préfecture	Type de FGD		Total	
		Femme	Hommes	Mixte	
Savanes	Tône 4/ Korbongou	1	0	0	1
	Kpendjal	0	0	0	0
	Oti/Oti 1	1	1	0	2
	Oti-Sud	0	0	1	1
Centrale	Tchaoudjo 2/ Lama Tessi	0	0	1	1
	Sotouboua	0	0	1	1
	Tchamba 3/ Kabolé	0	0	1	1
Maritime	Yoto	0	0	1	1
	Vo	0	0	1	1
	d'Avé 2/ Nouèpé	0	0	1	1
	d'Agoè-Nyivé 4/ Togblékopé	0	0	1	1
TOTAL		2	1	8	11

3.4. Analyse des données

L'évaluation a utilisé des méthodes essentiellement qualitatives. Les analyses ont porté sur : (i) une analyse évaluative du projet en tenant compte des critères/ indicateurs évaluatifs en utilisant la triangulation des sources ; (ii) des discussions sur les constats faits sur le terrain et (3) des recommandations basées sur les évidences de la collecte des informations.

Les données d'entretien ont été transcrites et interprétées. Le logiciel Word a servi à saisir les données qualitatives et à les catégoriser en vue de l'analyse approfondie. L'analyse des données qualitatives s'est basée sur l'analyse de contenu avec une triangulation des réponses et des sources.

Les données quantitatives (secondaires) ont été traitées avec Excel pour obtenir des tableaux des indicateurs. Il a été de même pour les données financières qui ont fait l'objet d'une analyse en termes de mobilisation, absorption selon les prévisions.

Les rapports sont descriptifs et analytiques, appuyés par des tableaux de données et des verbatim issus des entretiens individuels ou des discussions en groupe.

3.5. Critères de notation des performances

L'équipe d'évaluation a utilisé les critères de notation des performances du projet ci-dessous (détails dans l'annexe 3) pour noter les performances du projet par critère d'évaluation. Les notes vont de 1 à 5 comme suit :

Note	Couleur	Signification
1		Insatisfaisant
2		Assez insatisfaisant
3		Assez satisfaisant
4		Satisfaisant
5		Très satisfaisant

3.6. Assurance qualité de l'évaluation

L'assurance qualité des livrables de la mission est assurée à plusieurs niveaux. A l'intérieur de l'équipe d'évaluation, le consultant principal est entre autres chargé d'assurer la cohérence et la pertinence des méthodes et des livrables de la mission.

A l'externe, le Groupe de Référence ou Comité Technique de Suivi de l'évaluation est un cadre d'échanges et de propositions d'amélioration y compris sur les questions de qualité.

Enfin, les échanges entre les évaluateurs et le Groupe de Référence de l'évaluation ont contribué à la prise en compte des attentes des partenaires en vue de produire un rapport de qualité. Ainsi, lors du processus de revue /validation du rapport d'évaluation, une semaine est donnée au Groupe de Référence (qui incluent les partenaires du gouvernement, les agences récipiendaires des Nations Unies, le PBSO New York en plus d'autres partenaires clés) pour faire des commentaires / suggestions / recommandations aux consultants.

3.7. Considérations éthiques

Respect de mesures barrières pour la prévention du COVID-19 : en raison de la pandémie de Covid-19, le consultant national a respecté les mesures barrières édictées par le gouvernement togolais durant toute la période de travail. L'étude a assuré le respect des principes éthiques, notamment la confidentialité, la protection des participants et en maximisant le bien-être social.

Consentement éclairé des répondants : Les répondants (enquêtés), ont été informés à travers une formule de consentement qui introduit chaque questionnaire les informant les objectifs de l'évaluation, des conditions de participation, de leur droit à décliner certaines questions et de l'utilisation qui sera faite des données collectées. C'est après consentement avoir obtenu le consentement verbal que les entrevues ont commencé.

3.8. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée est le défi sécuritaire qui prévaut dans la région des savanes. Cette situation a recommandé de quitter à 09 heures le lieu de résidence et de retourner à 16 heures vers le lieu de résidence. La mission a eu recours à des volontaires pour aider à mobiliser les jeunes pour les entretiens dans les communes. Toutefois, dans la Commune de Kpendjal 2 la mission n'a pas pu organiser de FDG car en raison de la crise sécuritaire, les consultants n'ont pas pu se rendre dans les villages où résidaient de nombreux bénéficiaires pour conduire les FGD.

IV. Principaux résultats de l'évaluation

4.1. Cohérence

L'analyse de la cohérence se fait en apportant des réponses aux questions suivantes :

- **Cohérence externe** : le Programme est-il en adéquation avec la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2020-2025 en matière de consolidation de la paix au Togo ?
- **Cohérence interne** : Dans quelle mesure le programme a-t-il appuyé le pays pour s'aligner aux Objectifs du Développement Durable (ODD) et aux priorités des agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF) ;
- Dans quelle mesure le programme a-t-il créé des synergies et des liens entre les interventions des gouvernements et des communautés de donateurs concernant les domaines thématiques.

4.1.1. Alignement du projet avec les priorités nationales

La formulation du projet a tenu compte des principaux défis du Plan National de Développement (PND, 2018-2022)³ du Togo.

Le PND (2018- 2022) s'articule autour de 5 axes stratégique :

- Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

En effet, l'axe stratégique 3 (Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion) porte une attention particulière sur la participation effective des jeunes et des femmes en termes de :

- (i) le renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre ;
- (ii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
- (iii) la promotion sociale et la participation de la jeunesse au développement.

De plus, le PND met l'égalité de genre et l'inclusion au rang des principes directeurs devant conduire à l'atteinte de ses résultats. Tout en adoptant une approche transversale de l'intégration du genre dans ses trois axes d'intervention, le PND y a consacré un effort

³ [Plan National de Développement \(PND\) 2018-2022](#)

spécifique à savoir « l'effet attendu 5 : l'équité et l'égalité de genre sont renforcées » dans son axe stratégique 3.

En 2020, le gouvernement du Togo adopte un nouveau plan stratégique défini sur cinq ans : la Feuille de route Togo 2025⁴ qui prend la relève du PND (2018-2022). Ce référentiel national vient ajuster la vision du PND, notamment en considérant le contexte Covid-19 et les aspirations présidentielles.

La feuille de route s'articule autour de trois axes stratégiques interdépendants pour :

- Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ;
- Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ;
- Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures.

Par ailleurs, une réunion du COPIL des projets PBF au Togo, s'est tenue le 02 avril 2021. Lors de cette réunion, des orientations et recommandations ont été formulées par les autorités et procèdent globalement d'une volonté d'aligner l'ensemble des projets et programmes des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à la feuille de route gouvernementale 2020-2025 récemment adoptée. Dans le cas des projets PBF il a été recommandé d'allouer des ressources plus importantes directement aux bénéficiaires, de réduire la prolifération d'ateliers de renforcement de capacités et d'assurer un impact direct sur les communautés.

A ce titre le document de projet initial du PBF jeunesse a été révisé. Les changements apportés n'affectent ni l'analyse du conflit, ni les objectifs liés à la consolidation de la paix et les résultats attendus du projet. Ils affectent le cadre de résultats, essentiellement au niveau des activités.

De façon globale, on note, que le projet s'aligne sur l'axe stratégique 1 (Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix) de la nouvelle feuille de route présidentielle Togo 2025. Dans cet axe, un des effets attendus est « *Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous* ».

En ce qui concerne l'égalité de genre et autonomisation des femmes, la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité (PNEEG) est adoptée en 2011 dans le but de renforcer l'intégration du genre dans le pilotage du développement.

En outre, le projet a été formulé suivant un processus participatif sur la base de consultations bilatérales approfondies avec les institutions de la République du Togo et les structures gouvernementales notamment le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), le Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ) qui en est l'institution d'ancrage, le Ministère de l'action

⁴ [Feuille de route Gouvernementale Togo 2025](#)

sociale, de la promotion de la femme et de l’alphabétisation (MASPFA), le CNJ et les Organisations non-gouvernementales (ONG) notamment celles dirigées par des jeunes et celles travaillant sur les thématiques relatives aux droits des femmes.

4.1.2. Alignement du projet sur les Objectifs du Développement Durable et les effets du Plan-Cadre des Nations Unies d’Aide au Développement

Le projet PBF jeunesse soutient les Objectifs du Développement Durable (ODD) et plus directement l’ODD 16 (“Justice et paix”) en l’occurrence l’ODD 16.1 *“Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés”* Il contribue également à la réalisation des objectifs du Plan Cadre des Nations Unies d’Aide au Développement (PNUAD, 2019-2023) ou United Nations Development Assistance Framework (UNDAF, 2019-2023) qui porte entre autres, sur le renforcement de la paix et de la démocratie, et la promotion des droits de l’homme : En effet, l’effet 4 du PNUAD est : « d’ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de plus en plus les principes de gouvernance inclusive en mettant l’accent sur la responsabilité, la participation des citoyens, l’accès équitable à des services publics de qualité et la cohésion sociale ».

Le programme de pays du PNUD (CPD 2019-2023) s’articule autour de trois axes de transformation interdépendants dont l’améliorer la gouvernance pour accroître la participation des citoyens.

En ce qui concerne les interventions contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et l’autonomisation des femmes et des filles dans l’action humanitaire, c’est une priorité de l’UNFPA. Par ailleurs, depuis la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité reconnaissent le rôle clé des femmes dans la prévention et la résolution des conflits. Au Togo, un des trois composantes programmatiques de 7^{ème} Programme de Coopération (2019-2023) est l’Egalité des Sexes et Autonomisation des Femmes (ESAF) dont les activités visent entre autres le renforcement des capacités nationales pour la lutte contre les VBG.

Parmi les nombreux défis identifiés comme entraves à la cohésion sociale et la paix, il y a les VBG et l’accès à la justice pour les victimes qui fragilisent davantage le tissu social. Ainsi, le renforcement de capacités des jeunes femmes sur les VBG et l’accès à la justice pour les victimes de même que leur soutien à l’autonomisation financière participe des mécanismes de consolidation de la paix.

Au niveau du Plan stratégique de l’UNICEF (2018-2022), le projet PBF Jeunesse contribue au Groupe d’objectifs 3 (“Chaque enfant est protégé contre la violence et l’exploitation”).

4.1.3. Synergies et liens créés grâce au Projet

Le projet PBF Jeunesse a été élaboré à travers un processus participatif et inclusif entre les trois Agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA et UNICEF) et le gouvernement du Togo. Ainsi les trois agences récipiendaires des Nations Unies ont apporté chacune son expertise spécifique, et thématique, ses compétences et son expérience pour réussir la conception et l'exécution du projet que ne l'aurait autorisé une approche partenaire unique.

Le concours de différents ministères et de la société civile pour la mise en œuvre des activités sur le terrain a permis de créer des synergies en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience du projet.

Le projet PBF vient également comme une consolidation de ce qui a été déjà fait concernant le renforcement de la participation citoyenne des jeunes. A titre d'illustration, les jeunes leaders ont été organisés autour des plateformes communautaires pour la prévention des conflits grâce à un projet financé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA).

Le Projet Plateforme de dialogue communautaire pour la cohésion sociale financé par le PNUD et West Africa Network for Peacebuilding (WANEP-Togo) a installé dans trois communes (Oti 1, Kloto 1 et Tchaoudjo 1) des clubs de leadership de jeunes filles qui font la sensibilisation envers leurs pairs et le plaidoyer à l'endroit des leaders communautaires et les chefs religieux pour le vivre ensemble et également la promotion et la protection des droits des filles.

En conclusion, on peut s'accorder avec un participant aux entretiens individuels sur la cohérence du projet en ces termes « *le projet étant centré sur la jeunesse, la paix et la sécurité restent une préoccupation constante du gouvernement et des communautés mais également s'inscrit dans la mise en œuvre de l'agenda jeunesse paix et sécurité des Nations Unies. De ce fait les activités du programme ont mobilisé toutes les parties prenantes préoccupées par la question* ».

4.2. Pertinence

L'analyse de la pertinence du projet est faite en considérant les aspects suivants :

- la pertinence par rapport au contexte national du Togo ;
- l'analyse du choix des zones d'intervention et des cibles du projet ;
- la logique d'intervention et des résultats escomptés ;
- la théorie du changement, les hypothèses, les risques et les mesures de mitigation.

4.2.1. Pertinence par rapport au contexte national

Le Projet PBF a capitalisé les analyses des conflits qui ont été conduites antérieurement. Par exemple, une étude exhaustive des conflits emblématiques pour déterminer les causes, les acteurs, leurs natures, et les dynamiques et tendances des conflits, a été conduite dans le cadre d'un précédent Projet PBF (2018 - 2020) « Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo ».

Par ailleurs, le Document du Projet (ProDoc) de ce Projet PBF contient une analyse assez approfondie des types et des causes des conflits au Togo.

Ainsi, les principales causes sous-jacentes des conflits communautaires sont : le sentiment d'injustice ressenti par les jeunes notamment dans la délivrance de jugements jugés favorables aux plus nantis, le sentiment d'impunité face à des faits documentés de violation des droits de l'homme, les inégalités, l'exclusion, la pauvreté, l'absence de solutions politiques inclusives.

Il est également à noter que, en début de projet, une enquête de base sur les aspirations et motivations des jeunes sur leur participation à la consolidation de la paix a été réalisée. Cette enquête a permis de collecter les données de base actualisées sur les aspirations, les motivations des jeunes en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits comme données de référence afin de mieux affiner les interventions du Projet.

Les personnes rencontrées pour les interviews sur le terrain sont unanimes sur la pertinence du projet. A juste titre, un maire a déclaré : *« aujourd'hui la question de la cohésion sociale et la prévention et lutte contre l'extrémisme violent est plus que nécessaire. Nous devons nous souder les coudes notamment en collaborant avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui sont sur le terrain via les bonnes informations des personnes suspectes dans nos localités ».*

En outre, une cartographie des opportunités pour les jeunes dans les communes d'intervention du projet PBF a été réalisée dans les communes de : Vo 4, Yoto 1, Ave 2, Sotouboua 1, Tchaoudjo 1, Tchaoudjo 2, Tchamba 3, Tone 1, Tone 4, Oti Sud 1, Kpendjal 1 et de Kpendjal

2. Cette étude a été conduite sur le terrain du 23 Septembre au 02 Octobre 2022 et le rapport de l'étude rendu disponible en décembre 2022 c'est-à-dire presque à la fin du projet. On peut donc dire que cette étude est intervenue assez tard et les résultats et conclusions n'ont pas pu être pris en compte pour améliorer la mise en œuvre du Projet. Les conclusions de cette cartographie pourront toutefois servir dans l'élaboration d'autres projets sur le renforcement de l'employabilité des jeunes et leur participation à la cohésion sociale.

Zones d'intervention et cibles du Projet

Le programme a proposé des critères pour le choix des régions, des préfectures et des communes d'intervention à savoir :

- la prévalence de conflits latents tel qu'identifié par l'analyse de conflit produit dans le cadre du projet PBF IRF/1 et/ou celles Identifiées comme particulièrement porteuses de nouvelles formes de tensions (conflits politiques, inter ethniques, fonciers, liés à la chefferie);
- La possibilité pour les Nations Unies de mettre à l'échelle des activités existantes dans les zones d'interventions du projet ;
- l'existence d'organisations de jeunes actives et/ou une représentation effective de jeunes dans les comités préfectoraux.
- Ainsi, les zones géographiques sélectionnées sont communes aux 3 agences pour une meilleure convergence et cohérence des actions. Dans la région des savanes, les préfectures ciblées sont : Kpendjal, Oti Sud, Oti, Tône. Dans la région centrale : Tchaoudjo, Sotouboua et Tchamba. Enfin, dans la région Maritimes : les préfectures de Yoto, Vo, Avé.
- En outre, la région des Savanes est frontalière aux régions de l'Est et du Centre-Est du Burkina Faso qui connaissent une recrudescence d'attaques attribuées à des groupes extrémistes violents actifs au Sahel. Ce contexte, d'insécurité renforce la pertinence de l'inclusion de la région des Savanes comme zone d'intervention du Projet.

Plusieurs éléments de l'analyse du contexte faite dans le ProDoc permettent de justifier le choix des cibles primaires du Projet que sont les jeunes hommes et femmes de 15-35 ans.

En ce qui concerne les jeunes diplômés de l'artisanat, dans chacune des localités, il a été tenu des séances d'échange avec les bénéficiaires sur les besoins réels du milieu à prendre en compte. Ces échanges s'effectuaient en présence des Mairies, des responsables de Chambres de métiers et de la Chefferie traditionnelle.

Vulnérabilité des conditions de vie des jeunes

Une partie de la jeunesse est confrontée à des problèmes de chômage, de sous-emplois et d'emplois précaires, de l'égalité des chances dans l'accès à la chose publique, ce qui peut

constituer des germes de conflits violents entre ces derniers et les gouvernants tant au niveau national que local.

Gouvernance perçue comme défaillante par les jeunes

Le ProDoc indique que la gouvernance est perçue comme défaillante par les jeunes, et plus particulièrement dans l'administration de la justice au niveau local. A titre d'illustration, en 2019, pour l'élaboration du programme conjoint transfrontalier de Prévention de l'Extrémisme Violent financé par le PBF, un des principaux griefs relevés à l'encontre des autorités judiciaires était relatif au règlement des litiges fonciers, jugés défavorables aux jeunes, surtout aux filles et femmes qui, dans la plupart des communautés sont exclues de l'héritage foncier.

Faible participation citoyenne des jeunes comme obstacle à la cohésion sociale

Les jeunes de moins de 25 ans représentaient 61% de la population totale estimée en 2020. Aussi, les jeunes au Togo sont actifs dans les organisations de la société civile et dans d'autres structures au niveau national et local, ce qui traduit leur volonté de participer à la gestion de la gestion publique. Toutefois, les jeunes femmes et hommes participent peu aux instances de prises de décisions. A titre d'illustration, sur les 91 députés à l'Assemblée Nationale togolaise, seul deux (2) ont moins de 35 ans (soit 2,19% de l'effectif). Cette quasi-absence des jeunes dans les instances de décisions s'observe aussi au niveau des conseils régionaux, préfectoraux et municipaux où pourtant l'âge légal est fixé à 25 ans révolu pour les législatives, les régionales et préfectorales.

C'est ainsi que le projet PBF, a mis l'accent sur la participation des jeunes tout en prenant en compte les principales barrières à leur pleine participation notamment : le chômage, le sous-emploi et l'absence de structures de soutien qui facilitent leur participation, les inégalités du genre et les VBG.

4.2.2. Analyse de la chaîne de résultats

L'analyse du cadre de résultats ajusté en Juin 2022 lors de l'amendement du ProDoc montre qu'un effort a été fait pour renseigner les niveaux de référence et les cibles attendus pour la plupart des indicateurs.

On peut cependant noter que la version actualisée de la matrice des résultats complétée à la fin du Projet (Décembre 2022) ne comporte pas tous les indicateurs dont les sources de rapportage sont les rapports d'activité : les indicateurs du produit 2.4 ne sont pas renseignés dans le dernier rapport d'activités d'octobre 2022.

4.2.3. Pertinence de la théorie du changement de de l'analyse des risques

La théorie du changement est bien décrite dans le ProDoc et se propose d'agir sur les principales causes et obstacles à la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale tout en identifiant les hypothèses qui informent la théorie du changement et les moyens de mitigation (ProDoc amendé, page 24-26).

La théorie de changement décrit également les autres interventions de l'Etat et des autres partenaires intervenant dans la promotion de la cohésion sociale.

Elle suppose que les hypothèses et risques soulevés soient atténués (Covid19, situation sécuritaire, amplification des conflits, faible adhésion aux objectifs du projet par certains groupes) et fait l'hypothèse que le paquet des activités à réaliser soient conformes aux résultats escomptés.

La situation sécuritaire dans les zones du projet, notamment dans la région des Savanes s'est détériorée durant la mise en œuvre du projet : un décret d'état d'urgence pour la Région des Savanes a été adopté le 13 juin 2022 par les autorités togolaises pour renforcer la prévention du terrorisme dans cette partie du Togo. Cette insécurité a rendu difficile le déroulement de certaines activités dans la région des savanes alors que les associations des jeunes à la base n'avaient pas encore d'expérience pour la mise en œuvre des activités de façon efficace.

Des méthodes alternatives comme les plateformes en ligne pouvaient être utilisées pour des activités de renforcement de capacité avant que ces organisations de la société civile puissent continuer la mise en œuvre des activités dans les zones difficiles d'accès.

4.3. Analyse de l'efficacité

Cette section est structurée autour des questions suivantes :

- les résultats visés par le projet PBF ont-ils été totalement ou partiellement atteints ?
- quelles sont les contraintes dans l'atteinte des résultats ?
- quel est le degré de participation effective des bénéficiaires hommes et femmes?

4.3.1. Niveau d'atteinte des indicateurs de résultats

Les indicateurs de la matrice des résultats examinés sont ceux qui sont suivis et actualisés dans les deux rapports annuels du projet : L'évaluation a pu mesurer le niveau d'atteinte de 28 indicateurs alors que pour 3 autres indicateurs, il n'y a pas de données pour apprécier l'évolution (Table 7). Parmi les 28 indicateurs renseignés on peut distinguer :

- ❖ 24 indicateurs ont totalement atteint ou dépassé leurs cibles, soit 86% : en considérant 86% de réalisation, on peut affirmer que le projet PBF a été très performant.
- ❖ 1 indicateur (23 microprojets connecteurs soutenus au lieu de 30 prévus) n'a pas totalement atteint sa cible : le résultat de 23 projets connecteurs soutenus par le projet au lieu de 30 (77%) est en soit un bon résultat au vu de l'effet multiplicateur attendu par le soutien des projets connecteurs. Le nombre de 30 projets n'a pas été atteint car les fonds disponibles pour soutenir ces projets de jeunes étaient limités. De même, cette activité a été planifiée pour la deuxième année.
- ❖ 2 indicateurs ont été évalués en utilisant des proxys : il s'agit de :
 - la proportion de jeunes filles et garçons formé(e)s qui appliquent et font prévaloir les résolutions 2250 des Nations Unies (NU) ;
 - la proportion des jeunes hommes et femmes reconnaissant leur implication dans la résolution de conflits.

Pour ces deux indicateurs ci-dessous, la question a été posée aux jeunes lors des entretiens en groupes et les jeunes devraient donner leur réponse sous forme de pourcentage.

- ❖ 3 indicateurs n'ont pas pu être renseignés faute de données adéquates, il s'agit de :
 - La proportion de conflits liés aux jeunes résolus à travers les mécanismes de prévention et de gestion mis en place par les jeunes formés dans le cadre du projet ;
 - Le pourcentage des conflits fonciers prévenus et ou résolus auxquels au moins 1 jeune d'un Comité Local de Paix a pris part ;
 - Le pourcentage des personnes ayant écouté les diffusions et considérant qu'elles ont contribué à la consolidation de la paix.

Le manque de données adéquates pour évaluer ces 3 indicateurs, est dû au fait que la méthodologie de l'évaluation finale ne permettait pas d'évaluer ces indicateurs tels que formulés. En effet, la méthodologie qualitative (entretiens et focus group) a été utilisée pour discuter avec les bénéficiaires et les partenaires du Projet alors que certains indicateurs portent sur les jeunes dans les zones du projet y compris ceux qui n'ont pas bénéficié directement des interventions du projet. Par exemple l'indicateur « *Pourcentage des personnes ayant écouté les diffusions et considérant qu'elles ont contribué à la consolidation de la paix* » porte sur la population générale alors que l'évaluation ne disposait pas de ressources pour conduire une enquête quantitative dans les ménages ou individuellement auprès des jeunes dans la zone du projet.

Les deux autres indicateurs qui n'ont pas été mesurés portent sur la proportion des conflits résolus par les jeunes soutenus par le projet. Cet indicateur suppose de documenter tous les conflits intervenus dans la zone d'intervention et d'en déduire la proportion de ceux résolus par l'entremise des jeunes formés. Or un tel mécanisme de surveillance et de documentation des conflits n'était pas présent dans le projet.

Tableau 6: Matrice des résultats du projet

#	Indicateurs de résultat	Baseline	Cible	Réalisation	Source	Atteint (OUI/NON)
1	Indicateur 1.1 : Proportion de jeunes filles et garçons formés engagés dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés.	0%	60%	82% H :94% F :65%	Rapport d'activités	Atteint
2	Indicateur 1.1.1 : Base de données contenant les aspirations et motivations des jeunes en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits	0	1	1	Rapport d'activités	Atteint
3	Indicateur 1.1.2 : Taux de représentativité des jeunes dans les mécanismes existants au niveau local.	20%	40%	75 %	Rapport d'activités	Atteint
4	Indicateur 1.1.3 : % de jeunes filles et garçons formé(e)s qui appliquent et font prévaloir les résolutions 1325, 1820, 2250, 2419 des NU	0%	50%	80%	Evaluation	Atteint
5	Indicateur 1.2 : Proportion de conflits liés aux jeunes résolus à travers les mécanismes de prévention et de gestion mis en place par les jeunes formés dans le cadre du projet.	0%	50%	16 conflits résolus	Evaluation	Non disponible
6	Indicateur 1.2.1 : Nombre de communes de la zone de projet disposant d'une plateforme d'échanges régulière et inclusive entre les jeunes et les autorités locales	10	20	20	Rapport d'activités	Atteint
7	Indicateur 1.2.2 : % de personnes ciblées engagées dans la promotion de discours pacifiques pour une cohésion	0	80	100%	Rapport d'activité	Atteint

#	Indicateurs de résultat	Baseline	Cible	Réalisation	Source	Atteint (OUI/NON)
	sociale et le mieux vivre ensemble dans leurs communautés					
8	Indicateur 1.3 : Proportion des jeunes hommes et femmes reconnaissant leur implication dans la résolution de conflits	H : 2,2% F : 0,5%	H : 50% F : 30%	80% (H & F) (Limité aux jeunes enquêtés)	Evaluation	Atteint
9	Indicateur 1.3.1 : Nombre de jeunes formés en technique de communication interpersonnelle leur permettant d'acquérir une plus grande autonomisation dans	0	100	160	Rapport d'activité	Atteint
10	Indicateur 1.3.2 : Nombre de personnes formées par catégorie sur la gestion des conflits, les stéréotypes et la gestion des rumeurs	0	300	635 jeunes catalyseurs + autres	Rapport d'activité	Atteint
11	Indicateur 1.4.1 : Nombre de dialogues intra et intergénérationnel sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits, organisés	0	15	42 inter-jeunes + 30 intergénérationnelles	Rapport d'activité	Atteint
12	Indicateur 1.4.2 : Nombre de mécanismes de concertation/consultation des adolescents au niveau local renforcés pour la consolidation de la paix pour les échanges inclusifs sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits	0	3	3	Rapport d'activité	Atteint
13	Indicateur 1.4.3 : Nombre de plans de travail des Jeunes et adolescents pair éducateurs élaborés	0	5	12	Rapport d'activité	Atteint
14	Indicateur 2.1 : % des jeunes (garçons et filles) des zones cibles engagés comme catalyseurs de la paix et de cohésion sociales et civiques dans leurs communautés	H : 9,6% F : 5,3%	H : 80% F : 60%	H (94%) : 347 sur 369 F (65%) : 173 sur 266	Rapport d'activités	Atteint
15	Indicateur 2.2 : % d'initiatives sociales et civiques initiées par les jeunes filles et garçons	0	30%	70%	Rapport d'activités	Atteint
16	Indicateur 2.3 : % des conflits fonciers prévenus et ou résolus auxquels au moins 1 jeune d'un Comité Local de Paix a pris part	30%	50%	16 conflits résolus dont 50% sont liés au foncier.	Rapport d'activités	Non disponible
17	Indicateur 2.1.1 : Nombre de rencontres périodiques inter jeunes organisées sur l'accès à la justice, les violences basées sur le genre en lien avec la prévention des conflits et de la violence	0	5	42	Rapport d'activités	Atteint
18	Indicateur 2.1.2 : Formation des jeunes et adolescents extra-scolaires sur le droit de l'enfant	0	04	04	Rapport d'activités	Atteint
19	Indicateur 2.1.3 : Brochure simplifiée sur le code de l'enfants mise à jour	0	1	1	Rapport d'activités	Atteint
20	Indicateur 2.2.1 : Pourcentage des personnes ayant écouté les diffusions et considérant qu'elles ont contribué à la consolidation de la paix	0	80%		Evaluation finale	Non disponible

#	Indicateurs de résultat	Baseline	Cible	Réalisation	Source	Atteint (OUI/NON)
21	Indicateur 2.2.2 : Nombre d'initiatives sociales et citoyennes en vue de la promotion de la tolérance et de paix dans les collectivités locales	1	4	15	Rapport d'activités	Atteint
22	Indicateur 2.2.3 : Nombre de campagnes digitales sur la consolidation de la paix menées avec les Organisations de jeunes	0	4	5	Rapport d'activités	Atteint
23	Indicateur 2.3.1 : Nombre d'initiatives de rapprochement communautaires pour la consolidation de la paix mises en œuvre par les jeunes formés du projet	0	20	69	Rapport d'activités	Atteint
24	Indicateur 2.3.2 : Nombre de jeunes formés en leadership	0	50	120	Rapport d'activités	Atteint
25	Indicateur 2.3.4 : Cartographie des opportunités dans les communes d'intervention du projet élaborée	0	1	1	Rapport de l'étude	Atteint
26	Indicateur 2.3.5 : Nombre de campagnes digitales sur la consolidation de la paix menées avec les Organisations de jeunes	0	4	5	Rapport d'activités	Atteint
27	Indicateur 2.4.1 : Nombre de microprojets connecteurs soutenus	0	30	23	Rapport d'activités	Non atteint (77%)
28	Indicateur 2.4.2 : % de jeunes et adolescents appuyés qui sont engagés dans le renforcement de la cohésion sociale	0	80	80%	Rapport d'activités	Atteint

4.3.2. Description de quelques résultats atteints

Résultat 1 : Les structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local intègrent la participation des groupes de jeunes comme élément essentiel de la cohésion pacifique

En analysant les données des entretiens et focus groups avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre, on peut retenir les activités suivantes comme ayant eu un grand succès.

Renforcement de capacité des jeunes sur les thématiques du Projet

Des formations sur la cohésion sociale, le vivre ensemble, la prévention de conflits, la citoyenneté ont été organisées avec 42% de filles et de jeunes femmes. La quasi-totalité (plus de 80%) de ces jeunes formés rencontrés lors des discussions en groupes affirment être fortement engagés et participent activement aux différentes activités de promotion pour la cohésion sociale dans leurs localités en mettant par exemple des sensibilisations porte à porte dans la commune. En exemple, dans la préfecture d'AGOENYIVE un gala de football a été organisé et réuni 16 villages de la commune. Durant cette compétition, une sensibilisation a été faite sur les thématiques du projet sur une période de 3 jours.

Par ailleurs, le projet a permis l'organisation d'un dialogue civilo-militaire dans la région Centrale et dans la région des Savanes.

A la suite des formations reçues par les groupes/associations de jeunes, des activités d'engagement citoyen ont été réalisées par les comités communaux de jeunesse.

Implication des jeunes dans la gestion de leurs communes

Des échanges sous forme de débats publics ont été organisés entre les jeunes et les autorités locales et ont porté sur les rôles et responsabilités des élus locaux, la contribution des jeunes à la gestion de la chose publique sur le plan local, le contrôle citoyen de l'action publique, et le rôle de la police.

De plus, 168 jeunes et acteurs locaux ont été formés sur le contrôle citoyen de l'action publique, les principes de la résolution 2250 des Nations Unies.

La résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptée en 2015, énonce les engagements internationaux en faveur des jeunes, de la paix et de la sécurité. Une formation des jeunes sur cette thématique permet de les informer, engager à mener des actions en vue de prévenir l'extrémisme violent et de contribuer à la réconciliation et à la consolidation de la paix.

De même des émissions radiophoniques ont été animées par les jeunes sur le dialogue intra et intergénérationnel et la mise en œuvre des engagements des chartes de confiance par les élus locaux et les jeunes dans les communes cibles.

Pour opérationnaliser ces cadres d'échanges avec l'administration locale, des mécanismes de prévention et de gestion ont été mis en place par les jeunes formés dans le cadre du projet, Il s'agit de :

- Des plateformes d'échange multi-acteurs mis en place dans les 10 communes d'intervention du Projet vise à redynamiser et pérenniser l'existence de plateformes inclusives d'échange, de redevabilité, et de prise de décision entre les jeunes et les autorités locales.
- Des comités communaux de jeunes : Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix (CLP), Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CPPLEV). Une participante à un focus group dans la commune de TONE 4 décrit quelques résultats de ces comités de jeunesse : *« dans leurs missions, les comités de jeunesse ont fait des plaidoyers auprès des chefs traditionnels pour l'implication de la jeunesse dans le processus de résolution des conflits au niveau local. Ces derniers avaient accepté à juste titre la doléance des jeunes. Certains chefs cantons ont déjà pris*

des décisions pour rendre ce plaidoyer effectif et les jeunes y participent y activement aux assises de règlements de conflits au niveau local »

- Des jeunes que le projet accompagne par des formations et le soutien à l'entrepreneuriat pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale.

C'est ainsi que le Projet a suscité une prise de conscience de la part des autorités et leaders au niveau local, mais également et surtout auprès de la jeunesse sur la nécessité d'une concertation permanente intergénérationnelle et d'une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes (filles et garçons) dans le processus de consolidation de la paix.

Des renforcements de capacités des jeunes et adolescents sur les droits des enfants, les VBG ont été également organisés. C'est le cas des discussions entre jeunes autour des thèmes de l'accès à la justice, les violences basées sur le genre, le droit de l'enfant en lien avec la prévention des conflits et de la violence.

Renforcement de capacité des professionnels de médias et des leaders locaux

En plus de l'encadrement des jeunes catalyseurs, d'autres interventions bien reçues concernent le renforcement de capacité des 10 animateurs, de 98 leaders religieux et communautaires, qui à leur tour ont organisé des séances de sensibilisation sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la paix.

Par exemple, les hommes et femmes de médias ont été formés sur le journalisme sensible au genre et aux conflits, la gestion des rumeurs et le journalisme de paix.

Appui aux Activités Génératrices de Revenus

C'est un est résultats le plus cité comme réussite par les participants aux entretiens individuels et les discussions de groupes comme l'appui - accompagnement de 23 microprojets connecteurs pour le renforcement de la cohésion sociale au niveau des communes bénéficiaires et portés par 282 jeunes dont 159 femmes /filles.

Résultat 2 : Les jeunes bénéficiaires du programme sont des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale à travers des initiatives sociales et civiques

Le résultat 2 peut être vu comme un effet du résultat 1 c'est-à-dire qu'il résulte de ce que les jeunes et autres bénéficiaires ont fait suite à l'accompagnement initial du projet.

Sensibilisation de la population des communes cibles

Des séances de sensibilisation sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la paix et (qui ont touchées 126 999 personnes dont 64 629 Filles/Femmes et 62 370 hommes) organisés par des

jeunes catalyseurs, les animateurs et une centaine de leaders religieux et communautaires dont les capacités ont été renforcées au préalable.

Les initiatives de paix menées par les femmes et les jeunes (à travers des sensibilisations, des journées et soirées de brassages culturels, championnat de foot, des appuis aux activités communautaires ou de groupe, etc.) ont été saluées par les communautés et autorités locales mobilisées. A travers ces initiatives, ces jeunes ont pu rassembler les jeunes au-delà de leurs appartenances politiques, religieuses ou ethniques pour œuvrer à l'intérêt commun, contribuant à l'apaisement des tensions existantes ou à la prévention de conflits potentiels localement

Prévention et résolution des conflits fonciers

Les CLP ont participé à la résolution de 16 conflits communautaires dont 50% sont liés au foncier. Le projet a contribué à la résolution de nombreux conflits interpersonnels, intercommunautaires et interreligieux.

Lors de la collecte de données, plusieurs récits de conflits résolus grâce au projet ont été rapportés. Par exemple, dans la Commune de Tone 4, les catalyseurs de paix et les leaders religieux formés, ont contribué à pacifier deux villages qui s'affrontaient sur le site devant abriter le nouveau marché du village. Dans la Commune de Kpendjal 2, le leader religieux formé a pu régler un conflit qui opposait deux employés de la mairie. Ce même leader a réglé avec succès le conflit qui opposait deux imams sur la gestion de la mosquée.

Dans la commune de LAMA-TESSI, il y aurait une tradition de rivalité entre des équipes de football due au fait que certaines équipes acceptent plus difficilement la défaite surtout lors des phases finales des tournois de football. Cette situation est source de rivalités, de tensions et des conflits à tel point que les membres de certaines équipes ne se saluent pas. Dans le cadre de ce projet, un gala de football a été organisé dont l'objectif était d'amener les équipes en conflit à s'engager pour la cohésion sociale et le vivre ensemble. Pour ce faire, les jeunes avaient d'abord mené une activité de salubrité au marché et bien avant le démarrage du match, ils ont passé des messages sur la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble. À l'issue des matchs, l'équipe avait été perdante à plusieurs reprises dans le passé et gagné le match en finale. Cette victoire a permis d'atténuer ou de réduire les tensions. Ainsi, le message sur la paix, la cohésion et le vivre ensemble a été bien reçu.

Animation des émissions radios et participation à des campagnes digitales

L'organisation des campagnes de communication digitale sur diverses thématiques du projet y compris sur la liberté et la sécurité en ligne pour les filles. Les jeunes ont été à l'école des

techniques de rédaction d'articles de presse, d'écritures web et d'animation radio et sur les techniques de rédaction d'articles de presse et d'écritures web.

En outre, sept (7) émissions radiophoniques ont été animées par les jeunes sur le dialogue intra et intergénérationnel et la mise en œuvre des engagements des chartes de confiance par les élus locaux et les jeunes dans les communes cibles

Les propos recueillis d'un Responsable d'une ONG locale témoigne de l'engagement des jeunes et de la plus-value des émissions radiophoniques : *« ce projet est une réussite parce que, c'est l'un des projets que les jeunes ont énormément pris part dans les activités. Le projet a permis en compte tout une diversité de jeunes ce qui n'était pas toujours le cas dans les autres projets. Particulièrement les émissions à la radio ont connu la participation de plusieurs auditeurs sur les thématiques du projet, ce qui est une valeur ajoutée ».*

D'autres résultats positifs méritent d'être mentionnés tels que :

Deux magazines Jeunes pour la Paix (JP) : Magazine N° 001 d'avril 2022 *« Rôle de la jeunesse dans la préservation de la paix et de la cohésion sociale »* et le Magazine N° 002 de septembre 2022 *« Pour la cohésion sociale, reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes »* de l'UNFPA, PNUD, UNICEF et PBF.

Un guide pour la prévention et la résolution pacifique des conflits (UNFPA, WANEP et PBF).

4.3.3. Planification et coordination du Projet

Au niveau de la planification et de la coordination, les principales réalisations suivantes méritent d'être mentionnées.

- L'organe d'orientation et de décision du Comité de Pilotage (COPIL) avec les ministères, les agences récipiendaires et les partenaires de mise en œuvre du projet ;
- La mise en place d'une équipe technique de spécialistes des trois (3) agences pour la gestion du projet. C'est la première fois que trois (3) Agences des Nations Unies mettent en œuvre ensemble un projet au Togo et cela a été un grand succès.
- L'élaboration de plans de travail annuels approuvés avec les partenaires ;
- L'organisation de 14 missions réalisées auprès des partenaires d'exécutions et/ou auprès des bénéficiaires en 2022 ;
- La tenue mensuelle de réunions bilan et programme entre les Agences des Nations Unies
- Deux réunions d'orientation ont été organisées par les chefs d'agences ;
- Rédaction de deux rapports annuels (2021 et 2022) qui ont été revus par le Comité de Pilotage (COPIL) avant usage. De plus, chaque agence produisait ses rapports de concert avec ses partenaires à la base mais relu par le COPIL.

- Une réunion du COPIL par an.

4.3.4. Principaux facteurs de succès

Lors des interviews, les acteurs du projet (les jeunes, les ONG de mise en œuvre, les fonctionnaires des ministères et institutions étatiques et les Agences des Nations Unies) ont relevé plusieurs facteurs communs qui ont permis d'atteindre les résultats du projet dont les principaux sont les suivantes :

- la participation des jeunes dans les instances de prise de décision et leur implication dans le processus des règlements des conflits communautaires ;
- l'acceptation du projet par les leaders locaux, notamment les élus locaux et les chefs de cantons, traditionnels et leaders religieux ;
- le rôle des institutions et structures publiques de l'Etat ;
- le professionnalisme des Associations/ONG de mise en œuvre sur le terrain.

4.3.5. Obstacles durant la mise en œuvre du programme

Les principaux obstacles qui n'ont pas permis au projet d'atteindre tous les résultats escomptés dans le temps sont :

- la dégradation de la situation sécuritaire consécutive à l'extrémisme violent ;
- la pandémie de la Covid 19.

L'insécurité

L'accès aux zones pour la mise en œuvre des activités du projet, a été rendu difficile à cause de l'état d'urgence sécuritaire dans les savanes : cet état d'urgence a été instauré en Juin 2022 dans le but les coudees franches aux autorités publiques, dans leur mission de protection des populations ou de prévention de la menace terroriste.

La Pandémie de COVID 19

Elle a retardé les sensibilisations dans les localités pour des raisons de gestes barrière.

De plus, les activités ont démarré en retard du fait que le projet a été revu/modifié. Les composantes du projet/programme ont été remodelées pour tenir compte des besoins réels des jeunes. Les agences des Nations Unies se sont plus imprégnées de la réalité des jeunes au cours de la mise en œuvre du projet.

Finalement, la cartographie des opportunités des jeunes dans les communes cibles du projet PBF (UNFPA, PNUD, UNICEF, PBS) a été faite assez tardivement en 2022.

Autres contraintes dans la mise en œuvre des activités du projet

En plus de ces deux principaux obstacles, d'autres contraintes peuvent également être mentionnées.

La mission de collecte de données a constaté que certains bénéficiaires des AGRs avaient plus de 35 ans. Ce biais est dû au choix opéré sur le terrain de s'appuyer sur les coopératives déjà existantes.

La mission d'évaluation a également constaté sur le terrain des situations où des jeunes bénéficiaires ou des point focaux ont bénéficié des mêmes activités à la fois avec plusieurs OSCs : c'est le cas pour des OSCs AIFJIL, YMCA, ALAFIA-JEUNES et du CCJ/CPJ dans la commune de VO 4. Une telle situation a rendu difficile la détermination précise du nombre total de bénéficiaires finaux car les mêmes personnes ont bénéficié de plusieurs initiatives dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, du fait que des partenaires de mise en œuvre ne se connaissent pas, certains ont mis en œuvre des activités similaires sans synergie : Ainsi, dans la Commune de Tchaoudjo 2, la CNJ (niveau préfectoral) et UCGJ/YMCA ont organisé des galas de football sans que l'une ou l'autre ne soit au courant. Une meilleure coordination des actions et des interventions aurait permis des appuis mutuels pour plus d'efficacité, voire d'efficience.

On peut en déduire qu'un meilleur ciblage des bénéficiaires et une synergie d'actions des OSCs de mise en œuvre sur le terrain aurait permis d'atteindre de meilleurs résultats.

Enfin, lors des discussions en groupes, des filles et jeunes femmes de la préfecture de l'OTI ont indiqué que « *les T-shirt sont arrivés très en retard, voire après la mise en œuvre des activités de sensibilisation* ».

Enfin, plusieurs participants aux entretiens (maires, jeunes) ont déploré que les fonds mobilisés pour le projet n'ont pas permis de couvrir certains besoins importants des jeunes.

A titre d'illustration, les jeunes femmes de la préfecture de l'OTI ont évoqué l'insuffisance d'équipement et moyens pour la sensibilisation par les jeunes. Ces propos sont d'ailleurs confirmés par plusieurs maires qui reconnaissent que l'insuffisance de prise en charge des volontaires pour les sensibilisations a impacté négativement les objectifs des sensibilisations de masse. C'est ainsi qu'une activité citoyenne de salubrité de la commune notamment les dépotoirs du marché de Zongo n'a pas pu avoir lieu à cause d'un problème (la prise en charge pour couvrir leur déplacement) de mobilisation des jeunes volontaires. Parmi les volontaires, certains sont des étudiants qui sont généralement sans emploi.

4.3.6. Effets inattendus du projet

Au titre des effets positifs inattendus du projet on peut noter la résilience par rapport à la COVID 19 et la préparation des jeunes pour faire face à l'extrémisme violent. Le projet a contribué à développer une résilience par rapport à la pandémie de la COVID 19 en développant des initiatives pour s'adapter et continuer de travailler durant la pandémie : A titre d'illustration, les budgets des activités de sensibilisation et de formations intègrent les achats de kits d'hygiène pour lutter contre la COVID-19 (masques, gel hydro alcooliques, lave main) dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Également pour toutes les activités nécessitant un regroupement, le respect des mesures barrières est de mise et des sensibilisations sont faites aux communautés pour leur observance et à la vaccination.

En ce qui concerne la préparation des jeunes à faire face à l'extrémisme violent, le projet à contribuer entre autres renforcer les capacités de gestion de crise et de communication, renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et lutter contre le discours de haine et la stigmatisation.

4.4. Analyse de l'efficacité de l'allocation des ressources

L'analyse de l'efficacité est articulée autour des points suivants

Les fonds ont-ils été mobilisés et utilisés de manière efficace ?

Les activités ont-elles été menées dans le temps et les limites du budget imparti ?

L'utilisation des fonds est-elle optimale ?

Le projet PBF a-t-il fourni un bon rapport qualité-prix ?

4.4.1. Utilisation des ressources financières

Sur un budget mobilisé de 2,400,000 dollars américains (USD) prévu pour la mise en œuvre du projet, 2257625.16 USD ont été effectivement dépensés (soit un taux d'exécution financière globale d'environ 94%).

Tableau 7: planification et mobilisation financière

Agences UN	Total Mobilisé	Total des dépenses	Taux de consommation
PNUD	910000	852582.14	93.69034505
UNFPA	870000	869998.88	99.99987126
UNICEF	620000	535044.14	86.29744194
Total	2400000	2257625.16	94.067715

En considérant l'ensemble des dépenses, 34% du budget contribuant à l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes (GEWE) et 7% au Suivi & Evaluation du Projet.

En considérant les produits, on peut noter que le taux de réalisation varie de 90% (Produit 1.1. : un mécanisme de promotion des droits des jeunes, d'intermédiation et de consolidation de la paix incluant les jeunes est mis en place et soutenu) à plus de 100% (Produit 2.3 : des initiatives sociales et citoyennes innovantes sont mises en œuvre par les jeunes dans une optique de promotion du vivre ensemble, de valeur de tolérances et de paix valeurs de tolérance et de paix dans les localités ciblées en appui aux plans de développement des communes).

Tableau 8: Taux de réalisation financière selon les différents produits/activités

Produits	Total réaménagé en	Dépense (\$)	Taux de	% du Produit
Produit 1.1	351,680.42	315270.68	0.90	23%
Produit 1.2	354,137.85	332924.6	0.94	25%
Produit 1.3	295,300.05	287832.03	0.97	21%
Produit 1.4	202,000.00	187,008.99	0.93	14%
Produit 2.2	65,000.00	59077.67	0.91	4%
Produit 2.3	157,000.00	170385.99	1.09	13%
Produit 2.4	279,483.70	274893.35	0.98	20%
Total	1,425,118.32	1,352,499.96	0.94	23%

4.4.2. Indice d'efficience

Le bilan des activités réalisées en 2021 et 2022 est de 86% et un taux de réalisation financière de 94%. L'indice d'efficience du projet, c'est-à-dire le rapport entre le taux de réalisation physique et taux de réalisation financière du projet, est de 91%. Ce qui dénote une bonne performance globale du Projet.

Toutefois, comme indiqué dans la section précédente, le projet a accusé un retard dans le démarrage des activités ce qui a joué sur le respect du calendrier initial de réalisation des activités et entraîné une période d'extension de six (6) mois.

4.4.3. L'efficience de la mobilisation des ressources humaines

Plusieurs spécialistes ont travaillé directement sur le projet au sein des trois Agences récipiendaires composée d'une équipe relativement réduite comprenant : 1 Coordonnateur national, 1 Experte en droits de l'homme, 1 Chargé de projet/Participation des jeunes à la consolidation de la paix, 1 Administrateur Politiques sociales/jeunesse, 1 Responsable administratif et financier. 1 chauffeur.

4.5. Impact du projet

L'impact du projet est apprécié en analysant les deux aspects suivant du projet : l'impact immédiat ou les changements immédiats observables et l'impact prévisible dans le long terme.

4.5.1. L'impact ou les changements immédiats perceptibles

Le projet a contribué à la résolution de nombreux conflits interpersonnels, intercommunautaires et interreligieux : Les jeunes catalyseurs ont participé à la résolution de 16 conflits dont 50% sont liés au foncier.

Le projet a permis la mise en place de 30 Conseils Communaux de la Jeunesse (CCJ) à la suite de la tenue des Dialogues Intergénérationnels (DIG). Ces CCJ ont été les leviers sur lesquels le CNJ s'est appuyé pour faire des plaidoyers à l'endroit des maires pour l'implication de ceux-ci dans les instances et processus de prise de décision au niveau local.

Au total 10 plateformes opérationnelles ont été mises en place (dans 10 communes avec l'appui du projet).

De plus, les plateformes multi acteurs, en passe d'être érigées en pré conseil consultatif dans les municipalités, jouent un rôle central dans certaines communes cibles. Par exemple dans les communes de Yoto 2 et Yoto 3, les autorités communales impliquent les catalyseurs et les autres membres de la plateforme dans toutes les activités publiques de la commune. Dans la commune de Tchamba 2, la plateforme s'est vu attribuer le rôle d'alerte précoce sur le phénomène de la transhumance.

4.5.2. L'impact ou les changements perceptibles pour le long terme

Du fait que cette évaluation intervention intervient juste à la fin de la mise en œuvre du projet, il est difficile d'en apprécier l'impact à long terme. Toutefois, quelques aspects sur les changements de comportements des individus ou des institutions favorables à la consolidation de la paix et la prévention des conflits apparaissent comme ayant un fort potentiel d'impact à long terme.

Un important volet du programme a consisté au renforcement de capacité des bénéficiaires du projet. Les nouvelles connaissances et compétences ainsi acquises sont des effets ou des changements attribuables au projet. De plus, les jeunes pourront utiliser les nouvelles compétences pour la cause de la cohésion sociale et de la prévention conflits dans leurs communautés.

Pour illustration, on peut citer les activités de renforcement de capacités suivantes :

- un nombre de 635 jeunes dont 42% de filles/femmes ont été formés dans la prévention des conflits et dans les initiatives de renforcement de la cohésion ;
- 168 jeunes et acteurs locaux ont été formés sur la résolution 2250 des Nations Unies;
- des animateurs, des leaders religieux et communautaires ont également reçu des formations en lien avec la cohésion sociale
- des jeunes ont été également formés en entrepreneuriat, techniques de plaidoyer, art oratoire, leadership, le genre et le droit de l'enfant.
- un autre changement très important est que le projet a suscité une prise de conscience de la part des autorités et leaders au niveau local, mais également et surtout auprès de la jeunesse sur la nécessité d'une concertation permanente intergénérationnelle et d'une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes (filles et garçons) dans le processus de consolidation de la paix. C'est ainsi que dans la quasi-totalité des 30 communes cibles, les jeunes sont maintenant systématiquement invités à prendre part aux réunions des conseils municipaux.

Par ailleurs, le projet a contribué à l'amélioration des rapports entre FDS et civils. Existence de cadre de collaboration entre civils et militaires tels que Comité canton et préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

4.6. Durabilité

L'analyse de la durabilité porte sur :

- les évidences sur la capacité de viabilité des acquis du projet;
- l'appropriation locale / nationale par les différentes parties prenantes du projet ;
- l'appropriation des bénéficiaires et leur communauté du projet.

4.6.1. Durabilité des résultats du projet

Un des objectifs du projet est le renforcement des jeunes bénéficiaires du programme pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale grâce à des initiatives sociales et civiques. Devenus agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale dans les différentes communes d'intervention, les jeunes contribueront à pérenniser des acquis du projet.

Dans sa mise en œuvre, le projet a permis de fédérer les synergies dans les communes et mettre en relation des jeunes de profil de de localités différentes pour la cause de la cohésion sociale et la paix à travers les plateformes d'échanges, les projets connecteurs, les espaces co-working, les activités sportives (matches de football), culturelles et citoyennes (assainissement du cadre de vie).

La formation et le renforcement de compétences constituent un des moyens de pérennisation d'un projet et ce volet a été utilisé dans le cadre du projet PBF-Jeunesse. La formation des bénéficiaires directs a effectivement permis de doter ceux-ci de nouvelles connaissances, de savoir-faire et de convictions dans le domaine de leadership, d'engagement citoyen. En outre, la formation leur a permis d'adopter des comportements adéquats dans l'utilisation des nouvelles approches et méthodes de mobilisation communautaire des femmes et des jeunes.

En formant les jeunes homme et femmes à prendre la parole, en accompagnant cette prise de parole, PBF-Jeunesse a adopté une démarche qui favorise le changement de l'intérieur. Ce faisant, le projet s'est constitué alliés hommes et femmes, qui a notamment permis d'identifier les solutions institutionnelles, locales, communautaires, endogènes qui pourraient engendrer un changement de comportements et des attitudes vis-à-vis de la paix, la cohésion sociale, le vivre ensemble, l'engagement civique et citoyen.

De plus, lors des entretiens il est ressorti que le projet a contribué au renforcement des capacités managériale (comptabilité, Gestion du personnel, planification, leadership) des structures associatives de jeunesse y compris le CNJ qui ont mis en œuvre les interventions au profit des jeunes. Ce renforcement de capacité participe de la durabilité du projet, en ce sens que ces

associations pourrons à l'avenir utilisés des compétences pour améliorer les résultats de façon globale.

Au niveau local, deux stratégies de développement ont été élaborées avec le soutien technique et financier du projet. Ces stratégies sont la preuve que sur le long terme les interventions du projet serviront à la planification du développement socio-économique dans les communes.

On note également que les effets catalytiques financiers engendrés par le projet contribuent à financer certaines initiatives du projet et a ainsi pérenniser les résultats du projet.

En ce qui concerne le soutien aux AGRs, le financement des de projets connecteurs a été d'une grande valeur ajoutée et a suscité un grand intérêt pour les jeunes. L'encadrement technique et les financements que les jeunes ont reçus contribuent à dynamiser et pérenniser leurs AGRs. Lors des entretiens avec les membres des clubs, associations et coopératives, l'évaluation a noté que le choix de l'AGR la plus pertinente par les bénéficiaires sans études préalables a été bien des fois infructueuses entraînant des réorientations d'activités plus rentables. Ainsi dans la commune d'Agoè-Nyivé 4, les jeunes filles ont abandonné l'activité de fabrication de savon liquide pour la vente de parfums qui était plus rentable après étude du marché. Dans la commune de Yoto 1, c'est plutôt un fort taux de mortalité des volailles en élevage qui a été observé. Ainsi, pour assurer la pérennisation des résultats des AGRs, il aurait été souhaitable requérir l'avis de spécialistes sur la viabilité des AGRs envisagés par les bénéficiaires.

4.6.2. Appropriation du projet

La pérennisation des acquis du programme nécessite une appropriation de celui-ci par les différents acteurs nationaux.

En ce sens, l'approche participative adoptée par le projet a un potentiel pour la pérennisation des acquis du projet. Les principaux acteurs rencontrés ont confirmé leur participation aux différentes étapes (identification des besoins, planification des activités et mise en œuvre). L'approche participative adoptée pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre devrait largement contribuer à pérenniser les premiers acquis constatés en matière de changements de comportements, concrétisés par un début de glissement vers des attitudes positives pour la participation politique et citoyenne des jeunes et des femmes.

C'est donc à juste titre que PBF-Jeunesse a fait le choix d'impliquer à toutes les étapes clés de mise en œuvre du projet les autorités administratives, politiques et coutumières locales (préfets, maires, conseillers municipaux, leaders communautaires, traditionnels et religieux, les organisations de jeunes et femmes). A ce titre le projet PBF-Jeunesse a pu relever le principal défi qui consistait à constituer des alliés objectifs et stratégiques qui devraient aider à décrypter

les dynamiques socioéconomiques et politiques du pays et de la commune, et à identifier les normes sociales sur lesquelles il faudrait s'appuyer pour promouvoir de nouveaux comportements positifs en matière de paix, de cohésion sociale, de gouvernance locale plus démocratique, plus participative et plus inclusive.

Toutefois, lors des entretiens, quelques maires ont rapporté n'avoir pas été au courant des contenus programmatiques des conventions partenariales entre les OSCs et les agences des Nations Unies.

4.7. Genre, équité et droits humains

La section est structurée pour apporter des réponses aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure une approche sensible au genre a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure le Projet a-t-il pris en compte les besoins spécifiques des jeunes filles et des jeunes femmes mariées ?
- L'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources, aux services et aux compétences a-t-elle été prise en compte durant la mise en œuvre de l'intervention ?
- Dans quelle mesure une approche basée sur les droits humains et l'équité a-t-elle été utilisée ?
- Quelle est la priorité accordée aux groupes les plus défavorisés pendant la mise en œuvre ?
- Le programme est-il expressément conçu pour mettre fin ou réduire les éventuelles pratiques discriminatoires à l'encontre de groupes particuliers ?

4.7.1. Prise en compte de la dimension genre

Intégration du genre dans la conception et la mise en œuvre du projet

La revue documentaire a confirmé que l'élaboration des activités et des stratégies a été soutenue par une analyse de la situation de référence en début de projet avec la plupart des indicateurs désagrégés par sexe qui a permis, chaque fois, de mettre en relief les gaps entre les hommes et les femmes en matière de connaissance et de participation à la cohésion sociale. C'est ce qui a permis de fixer à au moins 40% de participation des femmes et filles en tant que bénéficiaires directs du projet.

Au-delà de cette analyse selon le sexe, il n'y a pas eu de diagnostic sur les causes profondes qui explique la plus faible participation des femmes aux mécanismes de prévention et de résolution de conflit dans les zones cibles du projet et partant des interventions spécifiques qui aideraient les femmes à combler le gap de participation.

Disponibilité de données désagrégation selon le sexe

Le projet a fait un effort de documenter dans les deux différents rapports annuels l'implication de plus de 40% (initialement prévu) des filles et jeunes femmes dans les différents volets du projet. Le tableau ci-dessous présente la représentativité des filles/femmes parmi les bénéficiaires pour quelques interventions sélectionnées.

Tableau 9: Proportion des filles et jeunes femmes selon l'activité du projet

Indicateurs	% des filles/femmes	Observations
Jeunes catalyseurs formés dans la prévention des conflits et dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale	42%	635 jeunes catalyseurs (266 jeunes filles et 369 jeunes hommes)
Jeunes catalyseurs formés engagés et participent activement aux différentes activités de promotion pour la cohésion sociale dans leurs localités	65% des jeunes filles	94% des jeunes hommes
Personnes touchées par les sensibilisations sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la paix	51%	126 999 personnes
Journalistes des médias privés et publics formés	45% (25 femmes)	55 personnes formées

Participation des associations féminines

En outre, pour certaines OSCs partenaires, les bénéficiaires membres des coopératives, clubs ou groupements étaient essentiellement des jeunes filles et femmes. Par exemple dans la commune de Avé 2, le projet a soutenu plusieurs associations féminines dans les AGRs.

CDOB/I2DA : elle est composée de 15 jeunes filles et femmes membres. Elle s'inscrit dans les activités de maraichage (culture de piment, adémè, gboma, carotte, tomate, etc.). Elle a bénéficié d'un appui de machine pour transformer et conditionner les produits maraichers pour la vente.

Divine bonté/ I2DA : elle est composée de 15 jeunes membres à majorité féminine. Elle est dans l'élevage des porcs. En effet, elle a bénéficié de 2 truies et de nourriture pour démarrer l'élevage. Elle bénéficie également d'un appui d'un vétérinaire qui suit de près l'évolution de ces truies.

NOKPOKPO de Bakakopé/ I2DA : elle est constituée de 15 membres dont 14 jeunes filles et femmes et 1 jeune homme. Elle est dans la production/culture de manioc. Une machine leur a été accordée pour la transformation du manioc en gari et tapioca pour booster leur AGR.

Dans la commune de Agoènyivé 4, l'Association des Elèves et Etudiantes Musulmanes du Togo (AEEMT), constituée de 15 jeunes filles membres a bénéficié de l'appui technique et financier du projet.

Violences basées sur le genre

La violence sexuelle est fréquente dans les contextes de crise humanitaire. Selon l'UNFPA (2014)⁵, cette violence peut s'intensifier en cas de catastrophe naturelle, et se produit à chaque étape d'un conflit. Les victimes en sont souvent les femmes et les adolescentes, dont la

⁵ [Les VBG dans les contextes de crise humanitaire](#)

vulnérabilité est exacerbée dans le chaos provoqué par une crise. La séparation d'avec sa famille et sa communauté ou l'obligation d'endosser certains rôles, comme partir à la recherche de nourriture ou de bois pour le feu, peuvent exposer une victime à de plus grands risques d'exploitation et de violences.

Dans de nombreux conflits, et le viol est utilisé comme tactique d'humiliation, de domination ou de perturbation de la cohésion sociale. La violence sexuelle généralisée est également endémique dans les situations post-conflit, où elle peut perpétuer un cycle d'anxiété et de peur qui empêche de s'en remettre ensuite.

La violence sexuelle peut avoir des effets dévastateurs, dont physiques : blessures, grossesses non désirées, fistules et VIH. On manque pourtant cruellement de données fiables sur la violence sexuelle dans ce type de situation.

Grâce au projet, des jeunes et acteurs locaux ont été formés sur les principes de la résolution 2250 des Nations Unies. Pour remédier à l'instrumentalisation des droits des femmes et des jeunes dans de nombreuses stratégies et politiques internationales, cette résolution 2250 renforce la participation des jeunes à la construction de la paix, de mieux les protéger en cas de conflits et de repousser ainsi l'extrémisme violent dont ils sont trop souvent les victimes et l'instrument.

Résolutions 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité⁶

La résolution 1325 adoptée en 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité, appelle à une participation accrue des femmes et à l'intégration de perspectives de genre dans tous les efforts de paix et de sécurité des Nations Unies

En 2008, il a adopté la résolution 1820 (2008) consacrée à la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit.

Plus récemment, la résolution 2242 (2015) a indiqué que les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre peuvent être utilisés comme tactiques de terrorisme ;

En 2016, la résolution 2331 a établi un lien entre la traite, la violence sexuelle, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;

La résolution 2467 (2019), appelle à l'adoption d'une approche axée sur les rescapés pour ce qui est de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées dans des situations de conflit et d'après-conflit.

⁶ [Le HCDH, les droits des femmes et l'égalité des genres](#)

La violence basée sur le genre était un des thèmes qui a fait l'objet des formations au profit de des jeunes (hommes et femmes) catalyseurs. Des adolescents et jeunes extra-scolaires sur les compétences de vie courante dont les violences de Genre et la consolidation de la Paix dans les communes Sotouboua 3, Tchaoudjo 1 et Tchamba 3 et des communautés. Des acteurs communautaires ont également été formés sur la prise en charge des victimes. De façon générale, les formations et sensibilisation sur les VBG visent à amener les participants à :

- maîtriser le processus de prise en charge juridique des victimes des violences basées sur le genre (VBG).
- leur donner les notions de base sur la violence basée sur le genre, les différentes formes de violences et les conséquences qui en découlent.
- attirer l'attention des participants sur leur rôle, leur responsabilité et la procédure à suivre pour prendre en charge les victimes sans être intimidés par les auteurs et complices de ces actes.

Défis en matière de prise en compte du genre

Toutefois, les évaluateurs ont un avis mitigé sur la capacité du projet à lever les obstacles liés à la pleine participation des femmes qui a été soulevé en début de projet puisque comme le dit un participant aux entretiens individuels, « *Il faut noter qu'il n'a pas été facile de mobiliser les jeunes filles dans les communes* ».

Pour les responsables d'ONG et d'OSCs qui ont financé des associations féminines, de même que pour la plupart de membres de ces associations féminines, il n'y a pas d'obstacles liés au genre. Certaines jeunes filles et femmes qui affirment ne plus avoir le trac à prendre la parole en public comme le rapporte une participante aux discussions de groupe. « *Le projet nous a apporté un plus car cela nous a permis d'échanger avec les autorités locales. Avec le projet, j'ai eu un plus, cela m'a permis d'apprendre à prendre la parole en public* ».

Dans une moindre mesure, les femmes rencontrées dans la commune de OTI 1 reconnaissent que les efforts du projet en matière d'équité de genre : « *des efforts ont été fait pour la prise en compte du genre sauf certains secteurs d'activités qui traditionnellement ne mobilisent pas assez les femmes* ».

En revanche, dans la même commune de l'OTI 1, les hommes ont défendu l'idée que les femmes sont difficiles à mobiliser à cause de leur maris et parents qui ne comprennent pas encore l'importance de la participation de ces jeunes femmes au développement local et que cela est dû serait dû à la culture de la localité qui voudrait que l'homme prenne la parole ou soit le devant de la scène. Avant de conclure que même le peu de jeunes filles qui participent aux

activités de sensibilisation ont du mal à prendre la parole en public. Ce manque de confiance dans la prise de parole en public est d'ailleurs partagé par d'autres participants aux focus groups notamment ceux de la commune de Tchamba 3.

En définitive, on peut reconnaître que le projet a fait des efforts en matière prise en compte de la dimension genre mais ces acquis demandent à être renforcés en impliquant la communauté notamment les époux dans la recherche de l'équité de genre.

4.7.2. Niveau de prise en compte des droits humains et de l'équité

Au niveau du ciblage des zones d'intervention, le projet s'est basé sur les résultats d'études récentes qui indiquent la prévalence de conflits latents dans la zone du projet.

Le document de projet indique que les jeunes sont organisés en associations mais sont très peu représentés dans les instances de décision au niveau local : on peut donc dire que le choix des jeunes comme bénéficiaires directs est un choix juste et équitable.

En plus, du critère de sexe et d'âge, le projet n'a pas ciblé spécifiquement de populations vulnérables. Cependant, à l'exécution, un effort a été fait pour inclure des personnes vulnérables : un financement a été accordé au partenaire gouvernemental pour la réalisation du renforcement de capacité des enfants handicapés sensoriels de deux (02) structures d'éducation spécialisée sur les notions de paix, de prévention et de gestion des conflits de la région des Savanes. En plus, une formation de 120 adolescents et jeunes extra-scolaires sur les compétences de vie courante dont les violences de Genre et la consolidation de la Paix (dans les communes Sotouboua 3, Tchaoudjo 1 et Tchamba 3), de même que des formations des jeunes et adolescents extra-scolaires sur le droit de l'enfant ont été organisées.

Cependant, certains maires auraient souhaité que le projet appuie davantage des jeunes extra-scolaires dans le cadre des AGRs.

4.8. Effet catalytique, l'opportunité quant au contexte, programmation sensible au conflit, tolérance au risque et innovation

4.8.1. Effets catalytiques

Comme documenté dans le rapport annuel (2022), le projet PBF-Jeunesse Togo a eu plusieurs effets catalytiques financiers.

Financement de 98 452 548 FCA de Kinderreichte Africa et de la Coopération allemande

Deux partenaires d'exécution et structures de jeunes appuyés dans le cadre du projet ont formulé des propositions de projet et obtenu des financements d'autres organisations pour intensifier l'impact des actions entreprises. C'est le cas de l'ONG Creuset Togo qui a soumis et obtenu de Kinderreichte Africa et de la Coopération allemande le financement du projet Jeunes artisans de Paix (JAP) pour un montant total de 98 452 548 FCA. Ce projet a été mis en œuvre dans deux communes d'intervention du projet PBF Jeunesse : Tchaoudjo 1 et Tchaoudjo 2.

Financement parallèle de 20 000 USD (environ 12 millions) de Urgent Africa Fund.

Grace à la facilitation du projet PBF-Jeunesse, l'ONG Initiative pour le Développement Durable en Afrique (IDDA) et la coopérative des jeunes Bon Berger ont reçu chacune de Urgent Action Fund- Africa un appui financier de 10 000 USD pour des activités de sensibilisation pour lutter contre les violences basées sur le genre dans les communes d'Avé 1 et d'Avé 2.

Le projet a permis de toucher plus de jeunes filles et femmes dans la coopérative et promouvoir voire soutenir les personnes handicapées et leur insertion dans la société. Sur le projet catalytique, il a été question de sensibiliser la population sur le vivre ensemble et l'acceptation de l'autre et l'insertion des personnes handicapées dans la société.

Appui de 35 000 000 CFA de l'USAID

Le CNJ a reçu un appui financier de 35 000 000 CFA de l'USAID pour l'organisation des conversations communautaires avec les jeunes pour un engagement positif sur la prévention de l'extrémisme violent dans la région des savanes.

Contribution des ressources propres de l'UNICEF de 17362.65 \$US

Ces ressources propres ont permis de financer :

- Un montant de 4868.89 \$US pour le renforcement des capacités des adolescents, jeunes et femmes de la commune de Cinkassé 1 sur la participation citoyenne et le contrôle de l'action publique.
- Un montant de 2817.47 \$US pour l'équipement en matériels bureautiques et informatiques du bureau du citoyen de la commune de Cinkassé 1 afin de le rendre opérationnel pour l'exécution de sa mission de contrôle de l'action publique locale par les citoyens.
- un montant de 9676.29 \$US pour la formation de 120 adolescents et jeunes extra-scolaires sur les compétences de vie courante dont les violences de Genre et la consolidation de la Paix dans les communes Sotouboua 3, Tchaoudjo 1 et Tchamba 3.

Comme effets catalytiques non financiers, on peut retenir :

L'élaboration et l'exécution du projet PBF-jeunesse ont été l'occasion de débattre au niveau national et local sur les sujets en rapport avec les conflits et violences et leurs causes – des sujets parfois considérés comme étant des sujets tabous qu'il ne fallait pas toujours aborder ouvertement.

La mise en place des jeunes catalyseurs au niveau des communes par le projet, constitue des canaux pour les autorités locales lorsqu'il s'agit de mobiliser et/ou de faire passer un message à l'endroit des jeunes.

Par ailleurs, en complément de l'espace du dialogue citoyen aménagé par le projet et qui attirent un nombre important de jeunes, le ministère du développement à la base qui est l'institution d'ancrage de ce projet a également aménagé un terrain de tennis pour répondre à la sollicitation des jeunes particulièrement les jeunes filles.

4.8.2. Programmation sensible au conflit

L'approche du projet PBF-Jeunesse est sensible aux conflits car la conception du projet est selon le ProDoc basée sur une identification et une analyse des conflits communautaires et de leurs causes, des principaux fléaux qui minent la jeunesse, au Togo depuis plusieurs années et de leurs causes.

De plus, l'enquête de base sur les aspirations et motivations des jeunes sur leur participation à la consolidation de la paix a permis de disposer d'information actualisée dans la zone du projet. On note également la forte implication des différents acteurs notamment les institutions étatiques concernées par la cohésion sociale et la prévention et la résolution des conflits dans l'élaboration et l'exécution du projet.

Une analyse des risques a été conduite lors de la conception du projet. Le Covid 19 qui est apparu en 2020 a connu un regain durant la phase de projet en témoigne l'état d'urgence

sanitaire décrétée et prorogé jusqu'en Septembre 2022. Cette mesure étant nationale, les partenaires du projet s'y sont conformé. Mais, comme partout dans le monde, la pandémie a considérablement baissé d'intensité en 2022.

La situation sécuritaire avait été identifiée également comme un risque. Celui-ci s'est accru pendant la mise en œuvre des activités notamment dans la région des Savanes. Le partenariat avec des organisations locales basées dans les zones d'intervention a permis de poursuivre la mise en œuvre des activités.

4.8.3. Opportunité quant au contexte

Le projet PBF-Jeunesse a été mis en œuvre dans un cadre règlementaire et institutionnel favorable à l'engagement des jeunes. Au niveau des politiques, on peut rappeler la feuille de route Gouvernementale Togo 2025 dont les principales activités en lien avec l'axe 1 de la feuille vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix et l'axe 2 porte sur la création d'emplois pour les jeunes en s'appuyant sur les moteurs de l'économie et la participation des jeunes au développement.

Le contexte institutionnel est également favorable avec la mise en place des comités locaux de paix auxquels participent les jeunes à des degrés variés, la présence des jeunes messagers et volontaires de paix pour la prévention des conflits et l'alerte précoce, les ambassadeurs de la paix sur toute question intéressant la paix et la cohésion sociale, dans le cadre des activités de certaines organisations de la société civile.

En ce qui concerne, les éventuels effets négatifs qui seraient induits par le projet, l'analyse de la documentation secondaire et les entretiens n'ont pas fourni des preuves d'effets négatifs imprévus dus au projet PBF-Jeunesse.

4.8.4. Tolérance au risque et innovation

Tolérance au risque

La détérioration de la situation sécuritaire a été identifiée comme un risque dont la probabilité d'occurrence est moyenne et la sévérité de l'impact élevée. Le projet a pu intégrer quelques activités qui visent directement l'atténuation de cette menace qui devient une réalité avec la multiplication des attaques terroristes, les enlèvements de personnes et les engins explosifs improvisés dans certaines localités (préfecture de Kpendjal). En effet, grâce au projet, le CNJ a obtenu un financement de l'USAID (35 000 000 CFA) pour l'organisation des conversations communautaires avec les jeunes pour un engagement positif sur la prévention de l'extrémisme violent dans la région des savanes. De plus, les activités du projet telles que les différentes

rencontres de jeunes, les sensibilisations sur la cohésion sociale et de la paix participent d'une certaine manière à prévenir ou atténuer la menace sécuritaire.

Enfin, le principal risque pour la pérennité des acquis du projet est le financement. Il faudra donc que l'Etat et les ONGs mobilisent des fonds pour poursuivre la réalisation de certaines activités telles que les AGR et les plateformes multi-acteurs après la clôture du projet.

Aspects novateurs du projet

Les interventions suivantes peuvent être considérées comme novateurs dans le contexte du Togo.

Signature d'une charte de confiance intergénérationnelle

Elle a été signée entre les autorités administratives locales et les leaders des jeunes hommes et femmes dans 11 préfectures pour une meilleure participation de ces derniers à la prise de décisions et à la promotion de la cohésion sociale.

Mise en place de plateformes d'échanges fonctionnelles

Ce sont dix (10) plateformes d'échanges qui ont été mises en place et sont opérationnelles dans 10 communes (préfectures de Tchaoudjo, Tchamba, Yoto et de Vo).

Le digital au service des échanges entre jeunes sur la paix et la sécurité communautaire

Cinq (5) campagnes digitales (4 campagnes programmées initialement et 5 réalisées) et 12 rencontres d'échanges inter jeunes sur la paix et la sécurité communautaire ont permis à 84 000 personnes en ligne (70% de jeunes 28% de filles et de femmes) d'échanger autour des situations conflictuelles dans leurs communautés et de proposer des pistes de solutions et de faire un plaidoyer sur les VBG.

Mise en place des espaces co-working : 11 sites ont été aménagés au profit de 525 jeunes dont 307 filles (soit 58%) répartis sur 22 groupements/coopératives et 6 groupes professionnelles

V. Leçons apprises et recommandations

Cette partie du rapport fait une synthèse des principales conclusions de l'évaluation et procède à la notation (rating) de la performance selon les critères d'évaluation retenus. La section identifie des bonnes pratiques, puis formule des recommandations pour les futures actions similaires.

5.1.1. Principales conclusions de l'évaluation

Tableau 10: Notation selon les critères d'évaluation

Critères	Note	Principaux constats
Cohérence	4	Le projet est cohérent avec les engagements nationaux (Feuille de route du Gouvernement Togo 2025), l'agenda du développement au niveau international (ODD et l'UNDAF, plans stratégiques des 3 Agences récipiendaires) Le projet a été réalisé selon une approche conjointe (PNUD, UNFPA, UNICEF) en synergie avec les partenaires étatiques.
Pertinence	4	Une analyse préalable des conflits et de leurs causes, la cartographie des aspirations des jeunes ont été faites. Le choix de la zone d'intervention (prévalence de conflits latents, l'échelle des activités existantes du SNU) et le choix des jeunes (hommes et femmes) comme acteurs souvent délaissés en matière de prévention de conflits sont pertinent. Existence d'une théorie du changement de de l'analyse des risques
Efficacité	3,5	Résultats quantitatif atteints à 86% malgré l'insécurité, la Covid 19. Toutefois, il y a eu un retard dans la mise en œuvre des activités : par exemple, la cartographie des associations/organisations de jeunesse finalisée en fin de projet et certaines AGR étaient à leur début en Février 2023.
Efficienc	4	Le taux d'exécution financière globale est de 94% et tous les produits ont été réalisés à au moins 90%. Le bilan des activités réalisées en 2021 et 2022 est de 86%. L'indice d'efficience du projet est donc de 91% (rapport entre le taux de réalisation physique et taux de réalisation financière du projet). Mise en place d'une équipe de spécialistes des Agences récipiendaires pour la gestion du projet
Durabilité	3,5	Des évidences sur la capacité de viabilité des acquis : AGR avec des coopératives existantes, acquisition de nouvelles connaissances, de savoir-faire et de convictions dans le domaine de leadership, d'engagement citoyen, Capacitation des OCS de jeunesse, Renforcement des capacités technique au niveau local : exemple de l'élaboration de 2 stratégies communales de développement, L'approche participative adoptée par le projet a permis une appropriation qui renforce la durabilité des résultats, Toutefois, si le transfert de compétences demeure une base solide pour la durabilité et la pérennisation des résultats, il est important de soutenir les bénéficiaires et les parties prenantes pour les aider à poursuivre les activités à long terme
Effets/impacts	3,5	Des changements immédiats perceptibles : résolution de nombreux conflits, mise en place de 30 Conseils Communaux de la Jeunesse et de plateformes multi acteurs, Quelques changements perceptibles pour le long terme : (1) renforcement de capacité des bénéficiaires, (2) prise de conscience de la part des autorités et leaders au niveau local, mais également et surtout auprès de la jeunesse sur la nécessité d'une concertation permanente intergénérationnelle et d'une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes (filles et garçons) dans le processus de consolidation de la paix.

Critères	Note	Principaux constats
Dimension genre	3,5	Plus de 40% de participation des femmes et filles en tant que bénéficiaires directs du projet. Les données du projet sont également désagrégées par sexe et les bénéficiaires membres de certains clubs, groupements ou coopératives étaient essentiellement des jeunes filles et des jeunes femmes. Cependant, il n'y a pas eu de diagnostic des causes profondes de la faible mobilisation/participation des femmes aux mécanismes de prévention et de résolution de conflit dans les zones cibles du projet pour identifier des interventions spécifiques qui aideraient les femmes à combler le gap de participation. Si certaines jeunes filles et femmes affirment ne plus avoir le trac pour prendre la parole en public, l'influence de la tradition est toujours prégnante dans certaines localités rendant difficile la mobilisation des femmes en raison de l'environnement familiale (époux et parents).
Equité et droits humains	4	La prise en compte des droits humains et de l'équité à travers le choix des zones d'intervention, des cibles. Les bénéficiaires inclus des personnes handicapées et des jeunes et adolescents extra-scolaires.
Effet catalytique	4,5	Des effets catalytiques financiers importants : Financement de 98 452 548 FCA de Kinderreichte Africa et de la Coopération allemande ; financement parallèle de 20 000 USD (environ 12 millions) de Urgent Africa Fund ; appui de 35 000 000 CFA de l'USAID ; contribution des ressources propres de l'UNICEF de 17362.65 \$US Des effets catalytiques non financiers : Les jeunes catalyseurs au niveau des communes par le projet, constituent des canaux pour les autorités locales lorsqu'il s'agit de mobiliser et/ou de faire passer un message à l'endroit des jeunes. Un terrain de tennis a été aménagé en complément aux aménagements réalisés par le projet (l'Espace du dialogue citoyen)
Programmation sensible au conflit	4	La conception du projet est basée sur une identification et une analyse des conflits communautaires et de leurs causes, des principaux fléaux qui minent la jeunesse Une enquête de base sur les aspirations et motivations des jeunes sur leur participation à la consolidation de la paix a été conduite en début de projet La situation sécuritaire et la pandémie de COVID 19 ont été identifiées comme les 2 risques majeurs et des mécanismes de mitigation ont été proposés
Opportunité quant au contexte	4	Contexte politique favorable : la feuille de route Gouvernementale Togo 2025 vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix et la création d'emplois pour les jeunes en s'appuyant sur les moteurs de l'économie Contexte institutionnel également favorable : institution du Conseil national de la jeunesse (CNJ) et ses démembrements, mise en place des CLP, présence des jeunes volontaires de paix pour la prévention des conflits et l'alerte précoce
Tolérance au risque et innovation	3,5	La situation sécuritaire a été identifiée comme un risque dont la probabilité d'occurrence est moyenne et la sévérité de l'impact élevée Le projet a pu intégrer quelques d'activités en lien direct avec le terrorisme : le CNJ a obtenu un financement de l'USAID (35 000 000 CFA) pour l'organisation des conversations communautaires avec les jeunes pour un engagement positif sur la prévention de l'extrémisme violent dans la région des savanes Aspects novateurs Signature d'une charte de confiance intergénérationnelle Mise en place de plateformes d'échanges fonctionnelles et d'ateliers de co-working Des campagnes digitales et des rencontres d'échanges inter jeunes sur la paix et la sécurité communautaire

Notation

Note	Couleur	Signification
1		Insatisfaisant
2		Assez insatisfaisant
3		Assez satisfaisant
4		Satisfaisant
5		Très satisfaisant

5.1.2. Leçons apprises

L'identification des leçons apprises s'est faite à partir de l'exploitation de la documentation sur le programme PBF-Jeunesse et à partir des entretiens réalisés. Ces sont des interventions qui peuvent être considérées comme des succès et celles qui le sont moins et les facteurs ou causes associés à cette performance.

Les leçons apprises retenues doivent être celles que le commanditaire de l'évaluation et ses partenaires souhaitent partager afin de faciliter l'amélioration des processus et des pratiques et pour ce faire, ils doivent valider des leçons apprises proposées par les évaluateurs.

Ainsi, à l'issue de l'analyse de la performance du projet les acquis suivants peuvent être capitalisés pour la mise en œuvre de projets similaires dans le futur.

Ce sont principalement :

- 1) La participation des structures étatiques à l'élaboration du projet qui a contribué à l'alignement du projet aux priorités du Gouvernement et de mobiliser le dispositif institutionnel existant pour accompagner la mise en œuvre du projet. Cette participation permet une appropriation du projet par la partie nationale et cela contribue à la pérennisation des structures communautaires de prévention et de gestion des conflits.
- 2) L'implication des maires de communes, des leaders religieux et coutumiers a permis de faciliter la résolution des conflits dans les communautés y compris les conflits fonciers.
- 3) Etant donné que plusieurs causes sont à l'origine des conflits (tensions politiques et constitutionnelles, le foncier ; chefferie, transhumance, etc.), la prévention et résolution des conflits, la consolidation de la paix suppose d'agir simultanément sur les différentes dynamiques qui sont à l'origine des conflits. En ce sens, il est salutaire que les interventions aient été développées dans une approche intégrée en considération les besoins prioritaires des bénéficiaires que sont les jeunes
- 4) Il est connu que la durabilité des résultats d'un projet est fortement liée à l'appropriation du projet par les bénéficiaires, lesquelles doivent être consulté afin de cibler leurs besoins réels. Toutefois, le cas de certaines AGRs proposés par les associations qui n'ont pas été viables rappelle la nécessité de faire des études préalables avant de monter des projets sur des AGR.
- 5) En matière de genre, bien que les interventions centrées sur les femmes et les filles permettent d'adresser les besoins immédiats des femmes (par exemple, autonomisation économique des associations de femmes/filles), il faut des actions du type genre transformationnel pour favoriser une plus grande mobilisation des femmes pour la cohésion sociale et la paix. Cela nécessite par exemple d'agir sur l'environnement familial et les

causes des inégalités (par exemple des activités de sensibilisation et de mobilisation à l'endroit des époux).

- 6) On peut également retenir le fait que le leadership et l'accompagnement des Agences des Nations Unies ont permis de mobiliser des fonds complémentaires pour accompagner le projet.
- 7) Les jeunes et les femmes se sentent motivés et engagés lorsqu'ils se voient valoriser et impliquer et ont fait preuve d'un vrai engagement

5.1.3. Recommandations

Au vu des difficultés et insuffisances constatés dans la mise en œuvre, les recommandations d'amélioration des futures interventions similaires sont formulées.

Recommandation 1 : adressée au PNUD, UNFPA, UNICEF et au Gouvernement

Conduire un diagnostic participatif et une planification détaillée des activités du projet avant le lancement du projet pour éviter des retards de mise en œuvre consécutives à des importantes revues/modifications des activités initialement planifiées. Par exemple, la cartographie des opportunités pour les jeunes dans les communes d'intervention du projet a été réalisée en fin de projet et la rentabilité de certaines AGRs ne peut pas être appréciée car ces AGRs venaient de commencer. En fait, après le lancement du projet, le projet a été réajusté après la réception des fonds, suite aux recommandations de la réunion du COPIL du 2 avril 2021. Par la suite, en juin 2021, une mission conjointe d'information et d'analyse des besoins des communes, des structures de jeunes et des médias communautaires bénéficiaires des appuis du projet.

Recommandation 2 : adressée au PNUD, UNFPA et UNICEF

Mener une analyse approfondie des barrières à l'équité de genre afin de proposer des interventions de type genre transformationnel sur l'environnement familial pour faciliter une plus grande mobilisation des femmes.

Recommandation 3 : adressée au PNUD, UNFPA et UNICEF

Améliorer le ciblage des bénéficiaires en établissant des critères précis de choix des bénéficiaires incluant l'âge, le quota par sexe, l'inclusion des personnes vulnérables (personnes handicapées, jeunes extra-scolaires). En effet, certains bénéficiaires avaient plus de 35 ans et d'autres ont été comptés doublement car ayant bénéficié des mêmes interventions dans plusieurs OSCs de mise en œuvre.

Recommandation 4 adressée au PNUD, UNFPA, UNICEF et aux OSCs de mise en œuvre

Renforcer le partenariat avec les élus locaux pour assurer la durabilité des résultats du projet.

Recommandation 5 : adressée au PNUD, UNFPA, UNICEF et au Gouvernement et OSCs

Créer des partenariats avec des structures étatiques pour un meilleur accompagnement des initiatives AGRs pour renforcer leur viabilité financière et leur rentabilité économique.

Recommandation 6 : adressée au PNUD, UNFPA, UNICEF et au Gouvernement

Prendre en compte dans le cadre de projets futurs, des activités de prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en plus de la cohésion sociale et la prévention et gestion des conflits.

Recommandation 7 : adressée au PBSO, PNUD, UNFPA, UNICEF et au Gouvernement

Faire un plaidoyer pour mobiliser davantage de financement pour continuer les activités (AGR) des différents clubs et associations des jeunes en vue de leur pérennisation.

Bibliographie (documents consultés)

- Documents de projet PBF initial, Décembre 2020
- Documents de projet PBF amendé, Juin 2022
 - Rapport annuel de progrès de projet PBF, 2022
 - Rapport annuel de progrès de projet PBF, octobre 2021
 - Rapport de l'enquête de base sur les aspirations et motivations des jeunes sur leur participation à la consolidation de la paix du projet PBF, Janvier 2022
 - Rapport de cartographie des opportunités pour les jeunes dans les communes d'intervention du projet PBF, Décembre 2022
 - Rapport financier du projet,
 - Rapport du projet d'accompagnement de l'action des clubs de jeunes filles des communautés pour le renforcement de la cohésion sociale au TOGO, Novembre 2022
 - Rapport finale du projet de renforcement et accompagnement des clubs de leadership de jeunes filles et garçons dans la mise en œuvre des actions innovantes de prévention des conflits et de promotion de la tolérance et du vivre ensemble, Novembre 2022
 - Rapport du projet de promotion de la cohésion sociale à travers la lutte contre les VBG : campagne digitale, phase 2, novembre 2022
- Feuille de Route Gouvernementale du Togo 2025, Octobre 2020
- Plan National de Développement (PND) 2018 – 2022, Août 2018

Annexes

Annexe 1 : Chronogramme de la collecte des données au niveau communal

REGIONS	PREFECTURES	COMMUNES	FOCUS-GROUP DE DISCUSSION	HEURE	DATES
REGION SAVANES	TONE	Tone 4	Maire/autorités locales	9h00-10h00	23/01/2023
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
	KPENDJAL	Kpendjal 2	Maire/autorités locales	9h00-10h00	24/01/2023
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
	OTI	Oti 1	Maire/autorités locales	9h00-10h00	25/01/2023
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
	OTI-SUD	Oti-Sud 1	Maire/autorités locales	9h00-10h00	26/01/2023
OSCs partenaires de mise en œuvre			11h00-12h00		
- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web			14h00-15h30		
- Leaders religieux et communautaires et/ou Média			16h00-17h00		
	TCHAOU DJO	Tchaoudjo 2	Maire/autorités locales	9h00-10h00	28/01/2023

REGIONS	PREFECTURES	COMMUNES	FOCUS-GROUP DE DISCUSSION	HEURE	DATES
REGION CENTRALE			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	10h00-11h30	30/01/2023
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
	SOTOUBOUA	Sotouboua 1	Maire/autorités locales	9h00-10h00	
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
	TCHAMBA	Tchamba 3	Maire/autorités locales	9h00-10h00	
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
REGION MARITIME	AVE	Avé 2	Maire/autorités locales	9h00-10h00	02/02/2023
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
	VO	Vo 4	Maire/autorités locales	9h00-10h00	03/02/2023
			OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			Maire/autorités locales	9h00-10h00	

REGIONS	PREFECTURES	COMMUNES	FOCUS-GROUP DE DISCUSSION	HEURE	DATES
	YOTO	Yoto 1	OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	
			Maire/autorités locales	9h00-10h00	
	AGOE-NYIVE	Agoè-Nyivé 4	OSCs partenaires de mise en œuvre	11h00-12h00	06/02/2023
			- Jeunes ayant participé aux dialogues intergénérationnels - Jeunes catalyseurs de la paix - Jeunes ayant bénéficié de micro-projets connecteurs - Jeunes ayant participé aux rencontres d'écriture web	14h00-15h30	
			- Leaders religieux et communautaires et/ou Média	16h00-17h00	

Annexe 2 : Critères et questions d'évaluation

Tableau des Critères et questions d'évaluation du projet

CRITERES/ INDICATEURS D'EVALUATION	QUESTIONS EVALUATIVES
PRINCIPAUX CRITERES DE L'OCDE-CAD	
Analyse de la pertinence du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est-il aligné sur les stratégies nationales et institutionnelles et les soutient-il ? - Le projet est-il conforme aux priorités du donateur (A consulter sur leur site: http://mptf.undp.org/factsheet/project/00125134) ? - Dans quelle mesure le choix des principales cibles du projet (jeunes hommes, filles et jeunes femmes) est-il pour la consolidation de la paix au Togo ? - Les objectifs et la conception du programme étaient-ils adaptés aux besoins des bénéficiaires (jeunes hommes et jeunes femmes) ? - Les activités et les résultats du programme étaient-ils et restent-ils cohérents avec les objectifs recherchés et les impacts attendus ? - L'élaboration du Programme a-t-il pris compte de l'analyse du contexte pour identifier les cibles prioritaires et éviter de créer des tensions entre les groupes d'acteurs ? - Dans quelle mesure la théorie du changement est-elle bien élaborée et implémentée ?
Analyse de la cohérence du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence interne : dans quelle mesure le programme crée des synergies et des liens entre d'autres interventions mises en œuvre par l'UNICEF, l'UNFPA et le PNUD dans les thématiques du programme ; et dans quelle mesure les interventions du programme correspondent-elles aux cibles 8.5 et 16.7 de l'Agenda 2030 des Nations unies ? - Cohérence externe : Dans quelle mesure le Programme est-il en adéquation avec le PND 2018-2022 et de la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2020-2025 en matière de consolidation de la paix au Togo ? - Dans quelle mesure le programme crée-t-il des synergies et des liens entre les interventions des gouvernements et des communautés de donateurs concernant les domaines thématiques ?
Analyse de l'efficacité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités du programme ont-elles été exécutées et les produits obtenus en temps voulu ? Sinon, quelle était la raison des retards ? - Les ressources financières globales allouées à chaque produit ont-elles été utilisées de manière adéquate ? - Dans quelle mesure la collaboration entre les agences de mise en œuvre (PNUD, UNFPA et UNICEF) et les autres parties (collectivités territoriales, ONG partenaires de mise en œuvre, etc.) ont-elles été efficaces ? - Quel est le degré d'efficacité du système de Suivi & Evaluation ; - Quel est le degré d'efficacité des mécanismes de renforcement de capacité ? - Quel est le degré d'efficacité des cadres de concertation, de coordination ? - Les ressources allouées (humaines et financières) ont-elles été suffisantes et appropriées ? Quelles sont les leçons tirées du programme et les bonnes pratiques à capitaliser ? - Dans l'ensemble, le projet PBF a-t-il fourni un bon rapport qualité-prix ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?
Analyse de l'efficacité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le degré de réalisation des tous les indicateurs du cadre de résultats ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les résultats et objectifs du programme ont-ils été atteints ? Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ? - L'intervention a-t-elle atteint son objectif déclaré (ou implicite), ou est-elle raisonnablement susceptible de le faire au vu des produits et effets directs déjà atteints ? - Les bénéficiaires cibles sont-ils atteints comme prévu ? Si oui, sont-ils satisfaits des services fournis par le projet ? - Le programme a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Si non, pour quelles raisons et quelles ont été les mesures prises pour y remédier ? - Dans quelle mesure le programme s'est-il adapté ou est-il capable de s'adapter aux conditions extérieures changeantes afin de garantir l'atteinte des résultats (cf. tableau des risques du document de projet) ? - Dans quelle mesure y a-t-il eu des effets positifs imprévus par rapport aux résultats escomptés dans le document de projet ? Dans quelle mesure cela a-t-il contribué aux résultats obtenus ? - Si des effets négatifs imprévus sur les groupes cibles se sont produits ou sont susceptibles de se produire, dans quelle mesure l'équipe projet a-t-elle pris les dispositions appropriées pour les contrecarrer ou les atténuer ? - Y a-t-il eu des obstacles spécifiques à la participation des jeunes femmes (mariées) ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure le programme a surmonté ces obstacles et contribué à apaiser les méfiances, les suspicions ou renforcer la confiance entre les acteurs ? - Dans quelle mesure les activités du programme ont contribué à l'amélioration de la participation des jeunes (filles/hommes) à la gouvernance locale et leurs engagements à la cohésion sociale ?
<p>Analyse de la durabilité du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les activités, les avantages et graines semées par/de l'intervention perdureront-ils à la suite de la fin du programme et en l'absence de toute aide extérieure ? - Certains domaines d'activités sont-ils à l'évidence non durables ? Quels enseignements peut-on en tirer ? - Y a-t-il l'appropriation locale / nationale par les différentes parties prenantes du programme ? - Dans quelle mesure les bénéficiaires, les parties prenantes (structures étatiques de mise en œuvre, ONG partenaires, associations/clubs de jeunes, et collectivités locales) se sont-ils appropriés du programme pour perpétuer ses résultats en l'absence d'un financement extérieur ? - Comment les bénéficiaires peuvent demeurer dans la quiétude et la confiance mutuelle après les interventions du projet ? - Quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui sont envisagées pour créer des processus, des structures, des normes et des institutions durables à l'appui de la résilience des populations et la consolidation de la paix ? - Quels seraient les besoins complémentaires en termes d'appui pour consolider les acquis du Programme ? - Quels sont les principaux facteurs de durabilité ou ceux pouvant influencer la non-durabilité du projet ? - Quel est le rôle particulier des femmes dans la durabilité des effets du projet ?
<p>Analyse des effets/impacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il des changements (positifs ou négatifs) sur les cibles du projet (en termes de perceptions, attitudes, et comportements vis-à-vis des problématiques identifiées au départ), mais aussi de présence et de fonctionnalité des institutions étatiques dans l'environnement de mise en œuvre ? Dans l'affirmative, quels sont les preuves et les facteurs qui expliquent ces changements ? Dans la négative, quelles sont les raisons qui peuvent être évoquées ?

	<ul style="list-style-type: none"> - La vie des bénéficiaires et leur environnement ont-ils connu des changements (positifs ou négatifs) ? de quels changements s'agit-il ? Ces changements sont-ils directement ou indirectement liés au projet où plutôt causés par des facteurs externes ? - Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du programme pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?
--	---

ASPECTS TRANSVERSAUX

Analyse de la dimension genre	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure une approche sensible au genre et aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du programme ? - Comment les dimensions de genre ont-elles été intégrées dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'intervention et des résultats obtenus ? - Dans quelle mesure le programme a-t-il réussi à impliquer les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap ? - Dans quelle mesure le Programme a-t-il pris en compte les besoins spécifiques des jeunes filles et des jeunes femmes mariées ? - Dans quelle mesure l'équipe de projet a-t-il réussi à relever le défi de travailler en partenariat avec les femmes en tant que partenaires et ou bénéficiaires?
Analyse des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure une approche sensible aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du programme ? - Comment les diverses parties prenantes (bénéficiaires, acteurs étatiques, les groupes locaux de la société civile ou les ONG) ont-elles été associées à la planification, à la conception et/ou à la mise en œuvre du programme ? - Des mesures appropriées ont-elles été prises pour associer les bénéficiaires les plus marginalisés pendant la mise en œuvre du programme (par exemple, ont-ils été consultés pour le type d'activités à mener et comment) ? - Le programme est-il expressément conçu pour mettre fin ou réduire les éventuelles pratiques discriminatoires à l'encontre de groupes particuliers ? - La mise en œuvre du programme a-t-elle intégré un mécanisme de plainte et du suivi donné aux plaintes reçues pendant la mise en œuvre ?
Analyse de la programmation sensible au conflit	<ul style="list-style-type: none"> - La programmation et la mise en œuvre des activités a-t-elle tenu compte des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux afin de ne pas exacerber les éventuelles tensions/clivages ? - Une analyse des risques (possibles/sources des tensions) a-t-elle été régulièrement conduite lors de la mise en œuvre des activités ? - Comment le programme s'est assuré de la meilleure option programmatique au regard de la sensibilité du contexte ? - Certaines activités sont-elles susceptibles d'être sources ou amplificateurs de conflits au sein des communautés bénéficiaires ?
Analyse de l'effet catalytique	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme a-t-il été catalytique financièrement et/ou programmatique ? Est-ce que la mise en place de ce projet et/ou ses résultats ont convaincu d'autres parties prenantes à investir des efforts (purements financiers et/ou programmatiques) au sein de la problématique traitée, et/ou avec les bénéficiaires impliqués ? - Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il contribué à créer des plates-formes plus larges pour la consolidation de la paix ?
Analyse de l'opportunité quant au contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le programme a été mis en œuvre dans un contexte favorable ? - Le programme a-t-il été bien accueilli pour régler un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité précise ?

Analyse de la tolérance au risque et innovation

- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti des possibilités politiques d'engagement ?
- Si le projet a été qualifié de « risque élevé », les risques ont-ils été surveillés et atténués de façon adéquate ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou novatrice ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?

Annexe 3 : Critères de notation des performances du projet

CRITERES	NOTATION (1 pauvre, 5 élevé)					JUSTIFICATION
	1	2	3	4	5	
Pertinence						
Cohérence						
Efficacité						
Efficienne						
Durabilité/pérennité						
Catalytique						
Programmation sensible aux conflits						
Opportunité quant au contexte						
Tolérance au risque et innovation						
Thèmes transversaux (droits humains, équité et égalité du genre)						

Note	Critères objectifs d'appréciation et de mesure
1. Insatisfaisant	La performance a été constamment inférieure aux attentes dans la plupart des domaines d'étude liés aux critères d'évaluation. La performance globale pour les critères d'évaluation n'est pas satisfaisante en raison de graves lacunes dans certains des domaines. Des améliorations considérables sont nécessaires. Le rapport d'évaluation contient des recommandations visant à améliorer la performance et le PNUD surveillera les progrès enregistrés dans ces domaines.
2. Assez insatisfaisant	La performance n'a pas toujours été à la hauteur des attentes dans certains domaines de l'évaluation . La performance n'a pas répondu aux attentes dans un ou plusieurs domaines d'étude essentiels. Il faut faire des améliorations dans un ou plusieurs de ces domaines. Le rapport d'évaluation contient des recommandations visant à améliorer la performance et le PNUD surveillera les progrès enregistrés dans ces domaines clés.
3. Assez satisfaisant	Dans l'ensemble, la performance a répondu aux attentes dans tous les domaines essentiels de l'évaluation et la qualité globale du travail était acceptable . Les éventuelles recommandations sur les domaines pouvant être améliorés se trouvent dans le rapport d'évaluation.
4. Satisfaisant	La performance a constamment répondu aux attentes dans tous les domaines essentiels de l'évaluation et la qualité globale du travail était assez bonne . Les attentes les plus importantes ont été satisfaites.
5. Très satisfaisant	La performance a constamment répondu aux attentes grâce à la haute qualité du travail fourni dans tous les domaines essentiels de l'évaluation , et la qualité globale du travail a par conséquent été remarquable .

Annexe 4 : Outils de collecte de données

OUTIL 1 : CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS EVALUATIVES

Questionnaire destiné à l'équipe du projet/PNUD, UNFPA, UNICEF, PBSO, Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Ministère de la Communication et des Médias, Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), Conseil National de la Jeunesse (CNJ), West African Network for Peacebuilding (WANEP-Togo), Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG/YMCA), Association Internationale des Femmes et Jeunes Leaders (AIFJL), Association Nouveau Visage pour l'Afrique (ANVA), Initiative pour un Développement Durable en Afrique (I2DA), Programme d'appui à la femme et à l'enfance déshéritée (PAFED), ONG CREUSET TOGO, ONG ACDIEF, ALAFIA-Jeune, etc.

Chères toutes, Chers tous,

Des Agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, PBSO) procèdent actuellement à l'examen et l'évaluation finale du Projet « *Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo* » PBF/IRF 00125134.

Nous sommes conscients que les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet peuvent avoir des perceptions différentes de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du projet. C'est justement cette diversité de perceptions qui enrichit l'analyse et permet de tirer des enseignements importants.

Nous vous invitons donc à nous faire part de votre point de vue sur les éléments fondamentaux de sa pertinence, sa cohérence interne et externe, son efficacité, son efficience, sa pérennité ainsi que les thèmes transversaux que le projet a eu à toucher.

Nous apprécions vraiment que vous nous fassiez part de vos réactions le plus honnêtement possible. L'équipe de consultants garantit que ces informations seront traitées de manière confidentielle. Le document d'analyse ne contiendra pas d'informations permettant de tirer des conclusions sur des personnes ou des positions concrètes.

**Merci beaucoup d'avance pour vos contributions et apports !
L'équipe de consultants.**

STRUCTURE	
POSITION	
DATE	

CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS EVALUATIVES

PERTINENCE DU PROJET

Q1	Dans quelle mesure les domaines d'intervention ainsi que les actions mises en œuvre répondent aux besoins et priorités des populations bénéficiaires ?
Q2	Les objectifs envisagés par le projet répondent-ils aux problèmes identifiés ou aux besoins réels ? Le calibrage du projet (moyens disponibles, modalités d'intervention) était-il pertinent au regard des objectifs recherchés et besoins identifiés ?
Q3	Connaissez-vous les cibles du projet ? Comment apprécier -vous la pertinence du choix de ces cibles ?
Q4	Le projet a-t-il été défini en réelle adéquation avec les besoins des bénéficiaires (hommes et femmes) ?
Q5	Quels actions ou aspects du projet peut-il être considéré comme innovants ?
Q6	Les activités et les résultats du programme étaient-ils (à l'élaboration) et restent-ils cohérents avec les objectifs recherchés et les impacts attendus ?

COHERENCE DU PROJET

Q7	Le projet contribue à l'atteinte de quels effets attendus du PND 2018-2022 et de la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2020-2025 ?
Q8	Quels sont les axes stratégiques PND 2018-2022 et de la Feuille de Route Gouvernementale Togo 2020-2025 que vise le projet ?
Q9	Quels sont les actions prioritaires du PND 2018-2022 et de la Feuille de Route visées par le projet ?
Q10	Le projet a-t-il contribué à l'atteinte de quelles cibles des ODD ? Lesquelles ?
Q11	Le projet est-il conforme aux priorités du donateur ? (Uniquement pour les Agences UN)

Q12	Dans quelle mesure le programme crée-t-il des synergies et des liens entre les interventions des gouvernements et des communautés de donateurs concernant les domaines thématiques ?
Q13	Le projet a-t-il bénéficié d'autres financements ? Si oui, lesquels ?
Q14	Dans quelle mesure le programme crée des synergies et des liens entre d'autres interventions mises en œuvre par l'UNICEF, l'UNFPA et le PNUD dans les thématiques du programme ?
EFFICACITE DU PROJET	
Q15	Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
Q16	Quels sont les résultats positifs enregistrés par le projet ? Citer jusqu'à 3 résultats 1- 2- 3-
Q17	Les bénéficiaires cibles sont-ils atteints comme prévu ? Si oui, sont-ils satisfaits des services fournis par le projet ?
Q18	Quels sont les effets des approches et des méthodes de travail du projet ?
Q19	Dans quelle mesure y a-t-il eu des effets positifs imprévus par rapport aux résultats escomptés dans le document de projet ?
Q20	Quels ont été les principaux facteurs de réussite qui ont contribué à ces effets positifs ?
Q21	Si des effets négatifs imprévus sur les groupes cibles se sont produits, dans quelle mesure l'équipe projet a-t-elle pris les dispositions appropriées pour les contrecarrer ou les atténuer ?
Q22	Y a-t-il des résultats/activités qui n'ont pas été atteints ? Si oui, citer en les plus importants (jusqu'à 3 résultats non atteints) 1- 2- 3-
Q23	S'il y a eu des résultats non atteints, parlez-nous brièvement des raisons de ces faibles performances (difficultés et obstacles majeurs) ?

Q24	Quels problèmes, difficultés et obstacles peuvent être invoqués pour cela, ou quels ont été les facteurs décisifs ?
Q25	Dans quelle mesure les activités du programme ont contribué à l'amélioration de la participation des jeunes (filles/hommes) à la gouvernance locale et leurs engagements à la cohésion sociale ?
Q26	Y a-t-il eu des obstacles spécifiques à la participation des filles et des jeunes femmes mariées ? Dans l'affirmative, qu'est-ce que le programme a mis en œuvre pour surmonter ces obstacles et contribué à apaiser d'éventuelles les méfiances, suspicions ou renforcer la confiance entre les acteurs ?
	Y a-t-il eu des effets négatifs imprévus du projet (sur les groupes cibles) ? Si oui, quelles dispositions ont été prises par l'équipe du projet pour atténuer ces effets négatifs ?
EFFICIENCE DU PROJET	
Q27	Dans quelle mesure les ressources (financières, matérielles et humaines) mobilisées ont-elles permis la réalisation des résultats obtenus ?
Q28	Quelles appréciations faites-vous des ressources utilisées pour la réalisation des résultats obtenus ?
Q29	Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ? La solution économique la plus avantageuse a-t-elle été utilisée ?
Q30	Est-ce que les résultats similaires auraient pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais ?
Q31	Dans quelle mesure la collaboration entre les agences de mise en œuvre (PNUD, UNFPA et UNICEF) et les autres parties prenantes (collectivités territoriales, ONG partenaires de mise en œuvre, etc.) ont-elles été efficaces ?
EFFETS/IMPACTS DU PROJET	
Q32	Quels sont les changements positifs ou négatifs en termes de perceptions, attitudes, et comportements au niveau de: <ul style="list-style-type: none"> - La participation des jeunes dans les instances de prise de décision, tels que les comités Locaux de Paix, Conseils préfectoraux et autres mécanismes existants - La paix et la cohésion sociale - Le règlement des conflits communautaires - La prise en compte des aspirations et des jeunes dans les CLPs

Q33	Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du programme pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?
Q34	Ces changements sont-ils directement ou indirectement liés au projet où plutôt causés par des facteurs externes ?
Q35	Y a-t-il eu des effets inattendus au niveau des effets globaux lors de la mise en œuvre du projet ? Si oui, lesquels ?
Q36	Est-ce que les bénéfices reçus par les bénéficiaires ciblés ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région ou le pays dans son ensemble ?
Q37	Le projet avec ses approches convient-il comme un projet de référence/modèle pour le mettre en œuvre ailleurs ? Quels changements faut-il prendre en compte ?
DURABILITE/PERENNITE DU PROJET	
Q38	Le projet a-t-il entraîné un transfert de compétences auprès des acteurs en mesure de continuer ou de poursuivre les interventions ?
Q39	Quelles sont les dispositions ou les mesures prises pour continuer les actions/pérenniser les acquis du projet ?
Q40	Existe-il un plan de pérennisation ? Si, oui décrivez le !
Q41	Est-ce que les résultats positifs du projet (au niveau de ses objectifs spécifiques) sont-ils susceptibles de perdurer ? La viabilité financière du projet est-elle garantie ? Y-a-t-il opportunité de le reproduire ?
Q42	Dans quelle mesure les acteurs concernés ont-ils déjà été en mesure de reproduire ou d'élargir les succès des projets de manière indépendante ?

Q43	D'autres acteurs peuvent-ils participer à la diffusion des approches sur le terrain et, dans l'affirmative, comment ?
Q44	Comment les bonnes pratiques ont-elles été documentées ? Comment sont-elles utilisées et vulgarisées?
Q45	Les pratiques sont-elles fondamentalement appropriées pour être imitées sur place ? Comment cette réplique peut-elle être poussée ?
Q46	Dans quelle mesure les bénéficiaires, les parties prenantes (structures étatiques de mise en œuvre, ONG partenaires, associations/clubs de jeunes, et collectivités locales) se sont-ils appropriés du programme pour perpétuer ses résultats en l'absence d'un financement extérieur ?
Q47	Quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui sont envisagées pour créer des processus, des structures, des normes et des institutions durables à l'appui de la résilience des populations et la consolidation de la paix ?
EFFET CATALYTIQUE DU PROJET	
Q48	Le programme a-t-il été catalytique financièrement et/ou programmatique ?
Q49	Est-ce que la mise en place de ce projet et/ou ses résultats ont convaincu d'autres parties prenantes à investir des efforts (purement financiers et/ou programmatiques) au sein de la problématique traitée, et/ou avec les bénéficiaires impliqués ?
Q50	Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il contribué à créer des plates-formes plus larges pour la consolidation de la paix ?
PROGRAMMATION SENSIBLE AU CONFLIT DU PROJET	
Q51	La programmation et la mise en œuvre des activités a-t-elle tenu compte des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux afin de ne pas exacerber les éventuelles tensions/clivages ?
Q52	Une analyse des risques (possibles/sources des tensions) a-t-elle été régulièrement conduite lors de la mise en œuvre des activités ?

Q53	Comment le programme s'est assuré de la meilleure option programmatique au regard de la sensibilité du contexte ?
Q54	Certaines activités sont-elles susceptibles d'être sources ou amplificateurs de conflits au sein des communautés bénéficiaires ?
DIMENSION GENRE DU PROJET	
Q55	Dans quelle mesure une approche sensible au genre et aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du programme ?
Q56	Comment les dimensions de genre ont-elles été intégrées dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'intervention et des résultats obtenus ?
Q57	Dans quelle mesure le programme a-t-il réussi à impliquer les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap ?
Q58	L'exécution des interventions du programme a-t-elle tenu compte de l'analyse du contexte pour ne pas créer des tensions entre les groupes d'acteurs ? Dans quelle mesure le programme a contribué à apaiser les méfiances, les suspicions ou renforcer la confiance entre les acteurs ?
DROITS HUMAINS	
Q59	Dans quelle mesure une approche sensible aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du programme ?
Q60	Comment les diverses parties prenantes (bénéficiaires, acteurs étatiques, les groupes locaux de la société civile ou les ONG) ont-elles été associées à la planification, à la conception et/ou à la mise en œuvre du programme ?
Q61	Des mesures appropriées ont-elles été prises pour associer les bénéficiaires les plus marginalisés pendant la mise en œuvre du programme (par exemple, ont-ils été consultés pour le type d'activités à mener et comment) ?
Q62	Le programme est-il expressément conçu pour mettre fin ou réduire les éventuelles pratiques discriminatoires à l'encontre de groupes particuliers ?
Q63	La mise en œuvre du programme a-t-elle intégré un mécanisme de plainte et du suivi donné aux plaintes reçues pendant la mise en œuvre ?

OPPORTUNITE QUANT AU CONTEXTE

Q64 Est-ce que le programme a été mis en œuvre dans un contexte favorable ?

Q65 Le programme a-t-il été bien accueilli pour régler un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité précise ?

Q66 Le financement du projet PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti des possibilités politiques d'engagement ?

TOLERANCE AU RISQUE ET INNOVATION

Q67 Si le projet a été qualifié de « risque élevé », les risques ont-ils été surveillés et atténués de façon adéquate ?

Q68 Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou novatrice ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?

DEFIS ET RECOMMANDATIONS

Q69 Quels sont les principaux défis à relever ?

Q70 Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?

Q71 Quelles recommandations pouvez-vous formuler pour le projet ou certaines actions du projet ?

**Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre aux questions !
L'équipe de consultants**

**QUESTIONNAIRE DESTINE AU COORDONNATEUR DU PROJET ET AUX
RESPONSABLES DE COMPOSANTES : PNUD, UNFPA, UNICEF, PBSO**

.....

Chères toutes, Chers tous,

Des Agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, PBSO) procèdent actuellement à l'examen et l'évaluation finale du Projet « *Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo* » PBF/IRF 00125134.

Nous sommes conscients que les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet peuvent avoir des perceptions différentes de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du projet. C'est justement cette diversité de perceptions qui enrichit l'analyse et permet de tirer des enseignements importants.

Nous vous invitons donc à nous faire part de votre point de vue sur les éléments fondamentaux de sa pertinence, sa cohérence interne et externe, son efficacité, son efficience, sa pérennité ainsi que les thèmes transversaux que le projet a eu à toucher.

Nous apprécions vraiment que vous nous fassiez part de vos réactions le plus honnêtement possible. L'équipe de consultants garantit que ces informations seront traitées de manière confidentielle. Le document d'analyse ne contiendra pas d'informations permettant de tirer des conclusions sur des personnes ou des positions concrètes.

**Merci beaucoup d'avance pour vos contributions et apports !
L'équipe de consultants.**

STRUCTURE	
POSITION	
DATE	

EVALUATION DE LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU PROJET

1. QUESTIONS GENERALES

1.1. Votre structure a-t-elle rencontré des difficultés dans le processus de prise de décisions efficaces ? Expliquez votre réponse svp !

1.2. A-t-elle rencontré des retards dans les activités ? pouvez-vous donner quelques éléments d'explications.

1.3. Des informations cohérentes sont-elles partagées en interne à tous les niveaux de la structure organisationnelle ? Expliquez votre réponse, svp!

1.4. Les supports et canaux de communication (internes et externes) à votre structure sont-ils appropriés, adéquats et accessibles à tous ? pouvez-vous donner quelques éléments d'explications.

2. MECANISMES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DU PROJET

2.1. Quels sont les principaux mécanismes de gouvernance prévus pour la gestion programmatique, administrative et financière du projet ?

2.2. Quels sont les outils de pilotage et de gestion développés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?

2.3. Les outils développés ont-ils été créés à temps ? ont-ils été efficaces ? Expliquez votre réponse, svp !

3. SUIVI-EVALUATION DU PROJET

3.1. Y'a t-il un plan de suivi évaluation du projet ? si oui, a-t-il été une partie intégrante lors de la conception du projet ?

3.2. Y'a t-il une stratégie de gestion des données produits tout au long du projet ?

3.3. Les données ont-elles été mises à disposition à temps voulu pour piloter le projet et satisfaire les besoins en matière de rapports ?

3.4. Quelles sont les forces et faiblesses du plan/stratégie de suivi évaluation de votre structure ?

3.5. D'une manière générale, comment jugez-vous la pertinence de la gouvernance du PBF ? Expliquez votre réponse, svp !

3.6. D'une manière générale, comment jugez-vous l'efficacité de la gouvernance PBF ? Expliquez votre réponse, svp !

3.7. Quels commentaires, suggestions ou recommandations formulez-vous sur la gouvernance du PBF

EVALUATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PROJET

4. COMMUNICATION GLOBALE DU PROJET

4.1. Existe-t-il un plan global de communication pour le projet ? Si oui, veuillez le décrire, svp !

4.2. Quelles sont les forces et faiblesses de la stratégie de communication mise en place par le projet PBF ?

4.3. Quelles sont les forces et faiblesses dans l'organisation des événements publics du PBF (atelier de lancement, conférences de presse etc.) ?

4.4. Quels sont les publics cibles des communications du PBF ?

4.5. Est-ce que les messages du PBF étaient largement disséminés dans les médias ? Si oui, quels sont les facteurs qui ont contribué à cette réussite ? Si non, comment améliorer ce processus ?

4.6. Quelles suggestions et recommandations formulez-vous pour l'amélioration de la stratégie globale de communication du PBF ?

5. COMMUNICATION DIGITALE DU PROJET

5.1. Existe-t-il un plan ou une stratégie de communication digitale dédiée au PBF ? Si oui, veuillez le décrire, svp ?

5.2. Comment le PBF -utilise-t-il les réseaux sociaux, site-web, etc. pour le partage des informations avec les populations ciblées ?

5.3. Est-ce que ces pages sont régulièrement mis à jour ? Expliquez votre réponse, svp !

5.4. Quelles suggestions et recommandations formulez-vous pour l'amélioration de la campagne digitale d'un projet comme PBF ?

**Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre aux questions !
L'équipe de consultants**

GUIDE DE FOCUS GROUP DESTINE AUX BENEFICIAIRES (Femmes et hommes de 15 à 35 ans)

Chères toutes, Chers tous,

Des Agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, PBSO) procèdent actuellement à l'examen et l'évaluation finale du Projet « *Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo* » PBF/IRF 00125134.

Nous menons une évaluation finale du projet afin d'apprécier objectivement les résultats que les projets a atteint et également identifier les interventions qui n'ont pas bien marché afin de tirer des leçons pour le processus de consolidation de la paix au Togo.

En tant que bénéficiaires des interventions du projet, nous vous invitons à nous faire part de votre point de vue sur les éléments relatifs à la pertinence, sa cohérence, son efficacité, son efficacité, la durabilité des résultats ainsi que la participation équitable des hommes et des femmes.

L'équipe de consultants garantit que ces informations seront traitées de manière confidentielle. Le document d'analyse ne contiendra pas d'informations permettant de tirer des conclusions sur des personnes ou des positions concrètes.

**Merci beaucoup d'avance pour vos contributions et apports !
L'équipe de consultants.**

Préfecture		
Commune		
Localité		
Groupe	Hommes <input type="checkbox"/>	Femmes <input type="checkbox"/>
Date		

6. ASPECTS GENERAUX DU PROJETS

6.1. Pouvez-vous nous parler des interventions du projet dont vous avez bénéficié (renforcement de capacité, mise en réseaux, voyage d'étude, ...)?

6.2. Selon vous quelles activités ont le plus réussi ?

6.3. Parlez-nous des facteurs de succès ?

6.4. Quelles interventions/activités du projet n'ont pas réussi ? pourquoi ?

7. Indicateurs du cadre de résultats

7.1. Avez-vous participé à une formation dans la prévention des conflits et dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés ? Si oui, lesquelles ?

7.2. Si vous avez été formé en prévention des conflits, êtes-vous engagés dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés ?

7.3. Dans quelle mesure les conflits liés aux jeunes résolus à travers les mécanismes de prévention (plateformes d'échange, les comités communaux des jeunes, les jeunes catalyseurs)

0% 25% 50% 75% plus de 80%

7.4. Si vous avez été formés sur la résolution 2250

7.5. Si Oui, diriez-vous que vous appliquez et faites prévaloir la résolution 2250 ?

7.6. Il y a quelques fois une plus faible participation des filles et des jeunes femmes par rapport aux hommes dans certains projets de développement? Est-ce le cas pour ce projet ?

7.7. Si faible participation des femmes, dites-nous quelles sont les raisons de cette faible participation des femmes ?

Selon vous quelle est l'importance de l'implication et de l'engagement des femmes dans l'atteinte des résultats du projet ?

Selon vous quelle est l'importance de l'implication et de l'engagement des femmes dans la pérennisation des résultats du projet

7.8. Quelles suggestions et recommandations formulez-vous pour la pérennisation des résultats du PBF ?

**Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre aux questions !
L'équipe de consultants**

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL DESTINE A DES BENEFCIAIRES (leaders communautaires, journalistes et autorités administratives locales)

Préfecture		
Commune		
Nom		
Occupation principale		
Sexe :	Age :	Statut matrimoniale
Structure d'appartenance		
Position/rôle		
Date		
1.1. Pouvez-vous nous parlez des interventions du projet dont vous avez bénéficié (renforcement de capacité, voyage d'étude,)		
1.2. Selon vous quelles activités ont le plus réussi		
1.3. Parlez-nous des facteurs de succès		
1.4. Quel intervention/activité du projet n'a pas réussi		
1.5. Selon Vous qu'est ce qui conduit à des faibles résultats évoqués		
1.6. Quelles sont les forces et faiblesses dans l'organisation des événements publics du PBF (atelier de lancement, conférences de presse etc.) ?		
1.7. Est-ce que les messages du PBF étaient largement disséminés dans les médias ? Si oui, quels sont les facteurs qui ont contribué à cette réussite ? Si non, comment améliorer ce processus ?		
1.8. Comment le PBF -utilise-t-il les réseaux sociaux, site-web, etc. pour le partage des informations avec les populations ciblées ?		
1.9. Avez-vous participé à des actions de renforcement de capacité dans le cadre du projet PBF Jeunesse ? si oui, lesquelles ?		

-prévention des conflits et dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés ?
-résolution 2250 ?
-sur le journalisme sensible au genre et aux conflits, la gestion des rumeurs et le journalisme de paix ?
Autres ?

1.10. Si vous avez été formé dans au moins une thématique liée à la prévention des conflits, Donner votre appréciation de la pertinence de ces formations ?

1.11. Si vous avez été formé dans au moins une thématique liée à la prévention des conflits, êtes-vous engagés dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés ?

1.12. Parlez-nous de tout autres accompagnement dont vous avez bénéficié dans le cadre du Projet (AGR, Projet Connecteur,...). Dites nous quelle est la situation actuelle de ces appuis

1.13. Que pensez-vous de la pérennisation des projets que vous avez développés ?
Que faut-il pour assurer réellement la pérennisation de ces projet

1.14. Comment appréciez-vous la participation des filles et des jeunes femmes par rapport aux garçons et aux jeunes hommes ?

1.15. Si faible participation des femmes, dites-nous quelles sont les raisons de cette faible participation des femmes ?

1.16. Selon vous quelle est l'importance de l'implication et de l'engagement des femmes dans l'atteinte des résultats du projet ?

1.17. Selon vous quelle est l'importance de l'implication et de l'engagement des femmes dans la pérennisation des résultats du projet

1.18. Quelles suggestions et recommandations formulez-vous pour la pérennisation des résultats du PBF ?

**Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre aux questions !
L'équipe de consultants**

Annexe 5 : Termes de référence

Recrutement d'un consultant international pour l'évaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo » PBF/IRF 00125134
<http://mptf.undp.org/factsheet/project/00125134>

Location :	Togo
Application Deadline :	17 novembre 2022
Type of Contract :	Consultant individuel
Languages Required :	Français
Duration of Initial Contract :	20 jours ouvrés étalés sur deux (02) mois
Starting date	Décembre 2022

Toute demande de clarification pourra être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail clarification.tg@undp.org. Le PNUD Togo enverra une copie écrite de la réponse à tous les candidat(e)s qui ont manifesté leur intérêt à cet avis d'appel à candidature sans mentionner la source de la requête. Le PNUD s'engage à atteindre la diversité de la population active en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les individus issus de groupes minoritaires, les groupes autochtones et les personnes handicapées sont également encouragés à postuler. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité.



I Contexte

La population Togolaise est estimée à 7 886 000 habitants au 1^{er} janvier 2021. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33% de la population Togolaise, ce qui constitue à la fois un atout et un défi. Cette importante jeunesse, par manque d'emplois décents, est exposée aux fléaux sociaux tels que le banditisme, la prostitution, la délinquance, l'alcoolisme etc. Par ailleurs, les activités sociales de ces jeunes tels que les activités de type associatifs, la réalisation d'actions de développement communautaire sont entachées d'arguments politiques, puisqu'elles sont parfois entretenues par les structures et mouvements d'intérêts politiques, engendrant parfois l'exclusion et le replis politiques entre les jeunes sur fond de relents communautaires. L'approche des échéances électorales est souvent le moment de résurgence et d'accentuation de ces tensions.

Souvent considérés comme une force politique marginalisée, et le bras exécutant des structures politiques, les jeunes font l'objet de manipulation et d'instrumentalisation dans les conflits politiques et sociaux⁷. Les causes sous-jacentes des conflits communautaires sont de plusieurs ordres au Togo. Parmi celles-ci, on peut citer : le sentiment d'injustice ressenti par les jeunes notamment dans la délivrance des décisions de justice, perçues comme favorables aux plus nantis, le sentiment d'impunité face aux abus et la violation des droits de l'homme documentés ou non, les inégalités, l'exclusion, la pauvreté, le manque d'opportunité, l'absence de solutions politiques inclusives.

Ces différents facteurs ainsi décrits et caractérisant la jeunesse togolaise appellent à soutenir la consolidation de la paix par la mise en œuvre d'interventions catalytiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes et soutenir leurs efforts de consolidation de la paix. Ainsi, le programme s'est engagé à intervenir auprès des jeunes gens (femmes et hommes) dans 30 communes réparties dans 11 préfectures de 3 régions économiques. Le programme cherche, à travers leur inclusion dans les instances décisionnelles tout comme dans des activités productives et sociales à canaliser leur énergie vers des actions citoyennes et favorisant la cohésion sociale.

II Le projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo ».

Démarré en décembre 2020 pour une période de mise en œuvre initialement prévue pour 18 mois puis rallongée de 6 mois, le projet a été entièrement financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UNPBF) à hauteur de \$ 2,400,000. Il est mis en œuvre conjointement sous la coordination du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies par le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA sous l'ancrage institutionnel du ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

⁷ Centre de développement de l'OCDE (2017), « Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo », Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris, p.23, §.2

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement de la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance publique en vue de favoriser leur engagement effectif dans le processus de consolidation de la paix au Togo. Concrètement, le projet vise :

- (i) le renforcement des structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local, l'intégration de la participation des groupes de jeunes comme un élément essentiel de la cohésion sociale ;
- (ii) le renforcement des jeunes bénéficiaires du programme pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale grâce à des initiatives sociales et civiques.

Il s'articule autour d'une stratégie intervenant à différents niveaux (local, régional, national) et avec différents groupes cibles (groupes de jeunes et de femmes, organisations de la société civile, collectivités territoriales, institutions étatiques) qui permettront la mise en œuvre d'une approche intégrant les aspects communautaires, sociaux, institutionnels et économiques de la consolidation de la paix. Le projet comporte deux effets spécifiques avec sept (7) produits définis comme suit dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Aperçu du cadre des résultats du projet

Résultats stratégiques	Produits
Résultat 1 : <i>Les structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local intègrent la participation des groupes de jeunes comme élément essentiel de la cohésion pacifique</i>	Produit 1.1 : Les mécanismes/structures de promotion des droits des jeunes, d'intermédiation et de consolidation de la paix existant incluent les jeunes et sont redynamisés.
	Produit 1.2 : Les jeunes hommes et femmes et les autorités locales, et nationales collaborent à travers les comités locaux existants (Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix, CPPLEV) afin de pérenniser l'existence de plateformes inclusives d'échange, de redevabilité, et de prise de décision.
	Produit 1.3 : Des clubs, associations et groupes organisés de jeunes filles sont renforcés sur le leadership et la cohésion sociale et mènent des actions de conscientisation sur les droits, l'autonomisation et la participation des filles dans 20 communes.
	Produit 1.4 : Les échanges inclusifs inter et intra générationnels sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits, impliquant les autorités administratives locales, religieuses, traditionnelles, les organisations de la société civile et les jeunes sont organisés par les comités locaux de paix, et au sein des instances de décision au niveau préfectoral et communal.
Résultat 2 : Les jeunes bénéficiaires du programme sont des agents	Produit 2.1 : Les jeunes jouent un rôle de premier plan dans la conception et la réalisation d'activités inter communautaires l'analyse des conflits locaux et dans la recherche de solutions sur des thématiques sélectionnées par les jeunes en étroite collaboration avec

Résultats stratégiques	Produits
catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale à travers des initiatives sociales et civiques.	les collectivités locales notamment l'accès à la justice, les conflits fonciers, les violences basées sur le genre, les relations civilo-militaires
	Produit 2.2 : Des initiatives sociales et citoyennes innovantes sont mises en œuvre par les jeunes dans une optique de promotion du vivre ensemble, de valeur de tolérance et de paix dans les localités ciblées en appui aux plans de développement des communes (à travers l'ANVT).
	Produit 2.3 : Les initiatives communautaires et socioéconomiques favorisant la consolidation de la paix et alignées aux priorités des communes sont appuyées par les jeunes

III Finalité de l'évaluation

L'évaluation finale vise à dresser un bilan de la mise en œuvre du projet à travers une appréciation qualitative et quantitative des résultats obtenus et de mesurer son effet sur les bénéficiaires. Elle vise de manière spécifique à :

- 9) capitaliser l'ensemble des résultats du projet afin d'assurer la redevabilité envers le bailleur (PBF), le gouvernement et les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre ;
- 10) apprécier les résultats atteints contribuant à la consolidation de la paix à travers le renforcement de la participation des jeunes à la gouvernance publique et leurs engagements pour le renforcement de la cohésion sociale ;
- 11) déterminer la pertinence des actions menées, leur efficacité tant en termes de résultats qu'en termes de dynamiques et de processus impulsés ainsi que leur impact et durabilité ;
- 12) apprécier dans quelle mesure les jeunes et femmes appuyés dans le cadre de ce projet se sont engagés dans des initiatives communautaires, socio-économiques et de cohésion sociale au sein de leur communauté ;
- 13) apprécier dans quelle mesure les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons estiment être écoutés et impliqués dans des initiatives par les institutions (gouvernementales, locales et autres) ;
- 14) identifier les bonnes pratiques et mettre en évidence les principales leçons apprises afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de projets futurs ;
- 15) identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
évaluer l'apport du projet dans la réalisation des missions du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA ainsi que du Fond de Consolidation de la Paix (PBF) ;
- 16) formuler des recommandations concrètes aux acteurs nationaux et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

IV Portée de l'évaluation

L'évaluation finale prend en compte la totalité des résultats observables sur toute la durée de mise en œuvre du projet (décembre 2020 à décembre 2022) et s'étend dans toutes les régions d'intervention du projet à savoir :

- ☑ Région des savanes : préfectures de Tône, de Kpendjal, de l'Oti et de l'Oti-Sud
- ☑ Région centrale : préfectures de Tchaoudjo, de Sotouboua et de Tchamba
- ☑ Région maritime : préfectures de Yoto, de Vo, d'Avé et d'Agoè-Nyivé.

De plus, elle doit mettre l'accent sur les thématiques de prévention et de gestion des conflits communautaires, de tolérance interreligieuse, du vivre ensemble, de la consolidation de la paix, de la promotion du genre, ainsi que tous les autres aspects couverts par le projet, notamment la question de l'implication des jeunes aux prises de décisions et leurs engagements à la participation à la prévention et réponse à l'extrémisme violent ainsi que la place et le rôle des jeunes au sein de cette problématique.

Les critères de l'évaluation

L'évaluation utilisera les six principaux critères de l'OCDE-CAD que sont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité ainsi que les questions transversales de genre et des droits humains. Pour chacun de ces critères, il s'agira d'examiner les aspects suivants :

- ❖ **Pertinence** : le critère de pertinence cherchera à apprécier dans quelle mesure le programme répond aux priorités et aux besoins réels des bénéficiaires, ainsi que le degré d'intégration aux contextes et efforts de consolidation de la paix
- ❖ **Cohérence** : ce critère a été retenu afin d'apprécier dans quelle mesure le projet est compatible avec les autres interventions menées en termes de complémentarité et synergies
- ❖ **Efficacité** : à travers ce critère, l'évaluation passera en revue le degré d'achèvement par rapport aux cibles et indicateurs établis dans le cadre logique du projet ainsi que les processus ayant abouti ;
- ❖ **Efficience** : le critère d'efficience vise à documenter comment le temps, les ressources humaines, matérielles et financières alloués au programme ont été mis à profit pour attendre les résultats ;
- ❖ **Effets /Impact** : ce critère cherche à identifier, en plus des effets positifs attendus mis en lumière dans le cadre du critère d'efficacité, les effets éventuellement non-attendus liés au programme, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il devra permettre d'apprécier l'impact en termes de consolidation de la paix (transformation au niveau des perceptions, attitudes, comportements), au-delà de la réalisation d'une série d'activités plus concrètes, telles qu'énoncées dans le cadre stratégique de résultats.
- ❖ **Durabilité** : le critère de durabilité a été retenu afin d'apprécier dans quelle mesure les résultats de l'intervention peuvent continuer à avoir un effet à la fin du programme, notamment en termes d'appropriation par les parties prenantes locales, nationales et régionales.

En plus des critères de l'OCDE-CAD, l'évaluation devra également prendre en compte les thématiques transversales telles que la dimension de genre, de droits humains et la

programmation sensible aux conflits ainsi que de critères d'évaluation de succès propres au Fonds pour la consolidation de la paix telles que les effets catalytiques, l'opportunité quant au contexte, la tolérance au risque et l'innovation. Il sera également important d'ajouter une analyse relative à la manière dont le projet a été affecté par la crise sanitaire.

V Principales questions d'évaluation

Sans être exhaustives, les principales questions sont ci-dessous énumérées par critère d'évaluation retenu au préalable.

❖ Pertinence

- Le projet est-il aligné sur les stratégies nationales et institutionnelles et les soutient-il ?
- Le projet est-il conforme aux priorités du donateur (A consulter sur leur site: <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00125134>)?
- Les objectifs et la conception du programme étaient-ils adaptés aux besoins des bénéficiaires ?
- Les activités et les résultats du programme étaient-ils et restent-ils cohérents avec les objectifs recherchés et les impacts attendus ?

❖ Cohérence

- Cohérence interne : dans quelle mesure le programme crée des synergies et des liens entre d'autres interventions mises en œuvre par l'UNICEF, l'UNFPA et le PNUD dans les thématiques du programme ; et dans quelle mesure les interventions du programme correspondent-elles aux cibles 8.5 et 16.7 de l'Agenda 2030 des Nations unies ?
- Cohérence externe : Dans quelle mesure le programme crée-t-il des synergies et des liens entre les interventions des gouvernements et des communautés de donateurs concernant les domaines thématiques ?

❖ Efficacité

- Les bénéficiaires cibles sont-ils atteints comme prévu ? Si oui, sont-ils satisfaits des services fournis par le projet ?
- Le programme a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Si non, pour quelles raisons et quelles ont été les mesures prises pour y remédier ?
- Dans quelle mesure le programme s'est-il adapté ou est-il capable de s'adapter aux conditions extérieures changeantes afin de garantir l'atteinte des résultats (cf. tableau des risques du document de projet) ?
- Dans quelle mesure les résultats et objectifs du programme ont-ils été atteints ? Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?
- L'intervention a-t-elle atteint son objectif déclaré (ou implicite), ou est-elle raisonnablement susceptible de le faire au vu des produits et effets directs déjà atteints ?
- Dans quelle mesure y a-t-il eu des effets positifs imprévus par rapport aux résultats escomptés dans le document de projet ? Dans quelle mesure cela a-t-il contribué aux résultats obtenus ?

- Si des effets négatifs imprévus sur les groupes cibles se sont produits ou sont susceptibles de se produire, dans quelle mesure l'équipe projet a-t-elle pris les dispositions appropriées pour les contrecarrer ou les atténuer ?
- Dans quelle mesure les activités du programme ont contribué à l'amélioration de la participation des jeunes (filles/hommes) à la gouvernance locale et leurs engagements à la cohésion sociale ?

❖ **Efficiace**

- Les activités du programme ont-elles été exécutées et les produits obtenus en temps voulu ? Sinon, quelle était la raison des retards ?
- Les ressources financières globales allouées à chaque produit ont-elles été utilisées de manière adéquate ?
- Dans quelle mesure la collaboration entre les agences de mise en œuvre (PNUD, UNFPA et UNICEF) et les autres parties (collectivités territoriales, ONG partenaires de mise en œuvre, etc.) ont-elles été efficaces ?
- Quand et comment les activités de suivi et d'évaluation ont-elles été menées ? Les ressources allouées (humaines et financières) ont-elles été suffisantes et appropriées ? Quelles sont les leçons tirées du programme et les bonnes pratiques à capitaliser ?
- Dans l'ensemble, le projet PBF a-t-il fourni un bon rapport qualité-prix ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?

❖ **Effets / Impacts**

- Existe-t-il des changements (positifs ou négatifs) sur les cibles du projet (en termes de perceptions, attitudes, et comportements vis-à-vis des problématiques identifiées au départ), mais aussi de présence et de fonctionnalité des institutions étatiques dans l'environnement de mise en œuvre ? Dans l'affirmative, quels sont les preuves et les facteurs qui expliquent ces changements ? Dans la négative, quelles sont les raisons qui peuvent être évoquées ?
- La vie des bénéficiaires et leur environnement ont-ils connu des changements (positifs ou négatifs) ? de quels changements s'agit-il ? Ces changements sont-ils directement ou indirectement liés au projet où plutôt causés par des facteurs externes ?
- Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du programme pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?

❖ **Durabilité**

- Dans quelle mesure les activités, les avantages et graines semées par/de l'intervention perdureront-ils à la suite de la fin du programme et en l'absence de toute aide extérieure ?
- Certains domaines d'activités sont-ils à l'évidence non durables ? Quels enseignements peut-on en tirer ?
- Y a-t-il l'appropriation locale / nationale par les différentes parties prenantes du programme ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires, les parties prenantes (structures étatiques de mise en œuvre, ONG partenaires, associations/clubs de jeunes, et collectivités locales) se sont-ils appropriés au programme pour perpétuer ses résultats en l'absence d'un financement extérieur ?

- Comment les bénéficiaires peuvent demeurer dans la quiétude et la confiance mutuelle après les interventions du projet ?
- Quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui sont envisagées pour créer des processus, des structures, des normes et des institutions durables à l'appui de la résilience des populations et la consolidation de la paix ?
- Quels seraient les besoins complémentaires en termes d'appui pour consolider les acquis du Programme ?
- Quels sont les principaux facteurs de durabilité ou ceux pouvant influencer la non-durabilité du projet?

❖ **Questions transversales :**

❖ **Genre**

- Dans quelle mesure une approche sensible au genre et aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du programme ?
- Comment les dimensions de genre ont-elles été intégrées dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'intervention et des résultats obtenus ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il réussi à impliquer les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap ?
- L'exécution des interventions du programme a-t-elle tenu compte de l'analyse du contexte pour ne pas créer des tensions entre les groupes d'acteurs ? Dans quelle mesure le programme a contribué à apaiser les méfiances, les suspicions ou renforcer la confiance entre les acteurs ?

❖ **Droits humains**

- Dans quelle mesure une approche sensible aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du programme ?
- Comment les diverses parties prenantes (bénéficiaires, acteurs étatiques, les groupes locaux de la société civile ou les ONG) ont-elles été associées à la planification, à la conception et/ou à la mise en œuvre du programme ?
- Des mesures appropriées ont-elles été prises pour associer les bénéficiaires les plus marginalisés pendant la mise en œuvre du programme (par exemple, ont-ils été consultés pour le type d'activités à mener et comment) ?
- Le programme est-il expressément conçu pour mettre fin ou réduire les éventuelles pratiques discriminatoires à l'encontre de groupes particuliers ?
- La mise en œuvre du programme a-t-elle intégré un mécanisme de plainte et du suivi donné aux plaintes reçues pendant la mise en œuvre ?

❖ **Programmation sensible au conflit**

- La programmation et la mise en œuvre des activités a-t-elle tenu compte des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux afin de ne pas exacerber les éventuelles tensions/clivages ?
- Une analyse des risques (possibles/sources des tensions) a-t-elle été régulièrement conduite lors de la mise en œuvre des activités ?
- Comment le programme s'est assuré de la meilleure option programmatique au regard de la sensibilité du contexte ?
- Certaines activités sont-elles susceptibles d'être sources ou amplificateurs de conflits au sein des communautés bénéficiaires ?

❖ **Effets catalytiques**

- Le programme a-t-il été catalytique financièrement et/ou programmatique ? Est-ce que la mise en place de ce projet et/ou ses résultats ont convaincu d'autres parties prenantes à investir des efforts (purement financiers et/ou programmatiques) au sein de la problématique traitée, et/ou avec les bénéficiaires impliqués ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il contribué à créer des plates-formes plus larges pour la consolidation de la paix ?

❖ **Opportunité quant au contexte,**

- Est-ce que le programme a été mis en œuvre dans un contexte favorable ?
- Le programme a-t-il été bien accueilli pour régler un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité précise ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti des possibilités politiques d'engagement ?

❖ **Tolérance au risque et innovation**

- Si le projet a été qualifié de « risque élevé », les risques ont-ils été surveillés et atténués de façon adéquate ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou novatrice ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?

VI Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation du programme sera conduite suivant une approche participative et basée sur les résultats.

Elle devra impliquer toutes les parties prenantes à savoir les bénéficiaires, les partenaires nationaux, les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le Système des nations unies (SNU). Elle sera menée de manière indépendante en tenant compte de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention (particulièrement dans la région des savanes).

Un aperçu des principales parties prenantes est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : aperçu des parties prenantes

Institutions	OSC
<ul style="list-style-type: none">- Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile,- Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales,- Ministère de la communication et des médias	<ul style="list-style-type: none">- Conseil national de la jeunesse (CNJ)- West African Network for Peacebuilding (WANEP-Togo),- Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG/YMCA)- Association Internationale des Femmes et Jeunes Leaders (AIFJL)- Association Nouveau Visage pour l'Afrique (ANVA)

<ul style="list-style-type: none"> - Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative pour un Développement Durable en Afrique (I2DA) - Programme d'appui à la femme et à l'enfance déshéritée (PAFED) - ONG CREUSET TOGO - ONG ACDIEF - ALAFIA-Jeune, Etc.
---	--

L'évaluation sera menée conjointement par un (1) consultant international et un (1) consultant national, tous deux sous la supervision contractuelle du PNUD.

Avec l'appui du consultant national, le consultant international aura la responsabilité de proposer et de mettre en œuvre les solutions les plus adéquates pour la réalisation de cette évaluation.

Le consultant national sera chargé de conduire le travail sur le terrain sur la base de la méthodologie, conjointement préparée par le consultant international et le consultant national pendant la phase préparatoire et approuvée par les agences participantes (PNUD, UNFPA et UNICEF) et le PBSO avant le départ pour le travail du terrain.

Le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF mettront en place un groupe de référence qui fera office de gestionnaire de l'évaluation et qui sera en contact permanent avec les consultants en charge de l'évaluation. Ce groupe de référence inclura le bureau du coordonnateur résident au Togo et le bailleur de fonds (PBF).

L'évaluation reposera sur une collecte de données quantitatives et qualitatives à travers une revue documentaire (le ProDoc, les différents rapports produits dans le cadre du projet, les documents stratégiques du PBSO/PBF et tout autre document jugé pertinent), des entretiens et enquêtes sur le terrain dans les trois régions d'intervention du projet.

La méthodologie détaillée sera élaborée par le consultant international après la réception et la revue des documents de projet /programme. Les outils de collecte de données seront choisis en fonction des besoins spécifiques au projet /programme. Le processus d'évaluation se fera en conformité avec les principes de protection des données personnelles des agences de mise en œuvre.

L'analyse des données couvrira toutes les activités soutenues par le programme. Le consultant international devra présenter au groupe de référence via le PNUD un rapport initial (Inception report), incluant la méthodologie détaillée y compris la matrice d'évaluation et indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés ainsi qu'un chronogramme pour la conduite de l'évaluation.

Cette méthodologie devra être validée par le groupe de référence et les parties prenantes avant de passer à l'étape terrain.

VII Rôles et responsabilités dans le processus d'évaluation

Les rôles et responsabilités du PNUD/ UNFPA/UNICEF et du consultant international sont entre autres :

Le Commanditaire : PNUD/ UNFPA/ UNICEF

- 17) Mettre à la disposition du consultant en charge de l'évaluation les fonds nécessaires à la conduite de l'étude ;
- 18) Mettre à disposition du consultant les documents du programme, les rapports, les images et toute autre documentation disponibles et nécessaires à la conduite de l'étude ;
- 19) Mettre à la disposition du consultant les bases de données des bénéficiaires en veillant à ce que les principes de confidentialité et de protection de données soient respectés ;
- 20) Faciliter les rencontres avec les autorités administratives, les personnes ressources, les groupes de bénéficiaires, etc.

Le consultant international :

- 21) Faire la revue documentaire en collaboration avec le consultant national ;
- 22) Animer la réunion de cadrage en collaboration avec le consultant national ;
- 23) Elaborer la note méthodologique incluant les outils de collecte de données en collaboration avec le consultant national;
- 24) Faire des apports au cours de la collecte des données sur le terrain par le consultant national ;
- 25) Elaborer le rapport provisoire de la mission d'évaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo » sur la base du rapport préliminaire élaboré par le consultant national ;
- 26) Participer aux ateliers de validation du rapport provisoire en appui au consultant national ;
- 27) Elaborer le rapport final de la mission d'évaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo » y compris un résumé de l'évaluation, une matrice de suivi des recommandations en collaboration avec le consultant national.

VIII Livrables attendus de l'évaluation

Les livrables en dessous sont attendus et leur soumission se fera selon les étapes ci-dessous définies :

Délivrables	Echéance	Pourcentage de paiement
Note méthodologique approuvée	J + 4	-
Rapport provisoire de la mission d'évaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour	J + 13	70%

une paix durable au Togo » élaboré sur la base du rapport préliminaire soumis par le consultant national		
Rapport final validé de la mission d'évaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo » y compris : <ul style="list-style-type: none"> ➤ un résumé de l'évaluation et ; ➤ une matrice de suivi des recommandations. 	J + 20	30%

❖ Avant la mission sur le terrain

Une note méthodologique, avant la mission sur le terrain sera préparée par le consultant international et partagé avec l'équipe du programme via le groupe de référence. Le rapport doit inclure une matrice d'évaluation et un projet d'outils de collecte des données (guides d'entretien, questionnaires ainsi que tout autre outil de collecte de données nécessaires). La matrice d'évaluation démontrera la compréhension des TDRs par l'évaluateur, les questions principales de l'évaluation ainsi que les sous-questions, les méthodes de collectes et cibles y relatives. Elle présentera également les plans de collecte et d'analyse des données, le plan de travail détaillé qui guidera la mise en œuvre de l'évaluation incluant le nombre de jours-homme affectés à chacune des étapes définies dans la proposition, à soumettre à la validation des agences de mise en œuvre avant la visite sur le terrain.

❖ Pendant la mission sur le terrain

Faire régulièrement des contributions aux différents rapports du consultant national en interagissant avec le groupe de référence

❖ Après la mission sur le terrain

Un rapport d'évaluation provisoire et un rapport d'évaluation finale sont attendus.

- Un rapport provisoire : En s'appuyant sur le rapport de collecte données produit par le consultant national, le consultant international produira un rapport provisoire qui sera partagé avec les commanditaires de l'évaluation pour examen. Les commanditaires de l'évaluation (PNUD/UNFPA/UNICEF) à travers le groupe de référence, fourniront au consultant international les commentaires et observations à intégrer au document avant les réunions de validation.
- Un rapport final d'évaluation : Une fois la rétroaction fournie par les commanditaires de l'évaluation, le consultant international préparera le rapport final n'excédant pas 50 pages (sans les annexes). Les annexes doivent inclure les TDRs, le rapport initial, la liste des documents examinés, la liste des personnes interrogées ou consultées et les instruments de collecte de données.
- Un résumé de l'évaluation : Le consultant international préparera également un résumé d'évaluation de quatre pages pour faciliter le partage des principales constatations, conclusions et recommandations.

o Une matrice de suivi des recommandations

Tous les livrables doivent être rédigés en français. Le rapport final doit répondre aux normes énoncées dans la liste de contrôle de la qualité du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) pour les rapports d'évaluation (annexe). Une production satisfaisante de la version finale de l'évaluation, approuvée par le groupe de référence, permettra de débloquer la dernière tranche de financement de cet exercice d'évaluation.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats des services mentionnés dans le contrat appartiendront exclusivement au PNUD, à l'UNFPA et à l'UNICEF. Ainsi, lesdites agences peuvent publier (y compris sur le site du PBSO/PBF) le résultat final afin de promouvoir la transparence et l'utilisation publique des résultats de l'évaluation.

IX Plan de travail provisoire de l'évaluation

L'évaluation devrait être terminée dans un délai de 20 jours ouvrés étalés sur deux (02) mois à compter de la date de signature du contrat.

Calendrier de la mission	Délai
Revue documentaire	3
Préparation des outils de collecte des données	3
Validation des outils de collecte de données par le groupe de référence	0,5
Dépouillement/Analyse/Interprétation	5
Rapportage	7
Exercice de validation	1,5
Total	20

L'équipe d'évaluation devrait proposer un calendrier pour soumettre les livrables dans leurs propositions. Un temps suffisant (au moins une semaine) devrait être alloué aux processus d'examen et d'assurance de la qualité des produits et livrables par le groupe de référence de l'évaluation.

X Qualification requise pour les évaluateurs

Le consultant international doit avoir au minimum les qualifications professionnelles suivantes :

- ❖ Avoir un diplôme universitaire de niveau master ou équivalent en sociologie, études du développement, sciences politiques, économie, statistiques ou dans un domaine connexe
- ❖ Avoir de l'expérience dans la conduite d'évaluations des projets / Programmes de développement ou de consolidation de la paix
- ❖ Avoir une connaissance approfondie du contexte politique de la sous-région ouest – africaine et sur des thématiques de cohésion sociale, de consolidation de la paix, de droits de l'Homme, d'autonomisation des jeunes, d'égalité des sexes, de la prévention de l'extrémisme violent, etc...

- ❖ Avoir une expérience démontrée de la préparation (incluant la rédaction) de rapports en langue française
- ❖ Avoir une expérience professionnelle antérieure dans/avec des contextes géopolitiques similaires
- ❖ Avoir une expérience dans la conduite d'évaluations à distance

XI Documents à inclure dans l'offre

Le consultant devra soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

Tableau 3 : description des dossiers à soumettre

Offre	Documents	Description	Forme
Partie 1 : Offre Technique	Note méthodologique pour l'exécution de la mission attendue	Une description expliquant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compréhension de la mission ➤ La démarche ou l'approche, les outils ainsi que les tâches que l'évaluateur compte mettre en œuvre pour réaliser la mission. ➤ Un chronogramme indicatif des activités. 	Pas de formulaire spécifique
	Curriculum Vitae	Fournir les P11 ou CV détaillés et actualisés	
	Diplômes	Envoyer la (les) copie (s) du (des) diplôme (s)	
	Preuve de missions similaires réalisées	Fournir les attestations de bonne fin d'exécution ou tout autre document prouvant l'exécution de missions similaires	
Partie 2 : Offre Financière	Tableau des coûts	Remplir le canevas ci-dessous	

Canevas de présentation de l'offre Financière

Désignations	Unité	Nombre/Qté	Prix unitaires	Montant (F CFA)
I. Honoraires	Jours	20		
II. Autres frais (secrétariat, communication etc..)	FF	1		
Total HT (I + II)				

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire, la proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de

produits/délivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en franc CFA.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer en détail dans leurs propositions financières les honoraires, les frais de séjour (le cas échéant) et le nombre de jours de travail prévus. Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si un consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

En cas de voyages non prévus dans les TDR, le paiement des coûts de voyage (y compris les billets d'avion, l'hébergement, et les dépenses des terminaux) doit être convenu entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel avant le voyage et devra être remboursé.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les termes de référence et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

NB : Le PNUD ne fournit ni de véhicule ni de bureau pour les consultants. Les consultants devront faire refléter tous les coûts dans leur offre financière.

XII Evaluation des offres

1. Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au/à la consultant(e) dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- Pourcentage de l'offre technique : 70% ;
- Pourcentage de l'offre financière : 30%.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 49 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière le moins disant (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (NG = Nt+Nf).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

2. Principaux critères de sélection

a. Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)

Diplôme : Avoir un diplôme universitaire du niveau de master ou équivalent en sociologie, études du développement, sciences politiques, économie, statistiques ou dans un domaine connexe

Expériences : Avoir au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle pertinente démontrée dans le domaine de l'évaluations des projets / Programmes.

b. Notation de l'offre technique

Critères techniques (Consultant)	Points (70)
Avoir réaliser au moins deux (02) missions similaires à l'international (10 points par missions similaires réalisées)	(20 points)
Avoir réaliser au moins deux (02) missions similaires relative à la cohésion sociale, la consolidation de la paix, ou à la prévention de l'extrémisme violent (10 points par missions similaires réalisées).	(20 points)
Avoir une réaliser une mission similaire dans la sous-région ouest - africaine	(5 points)
Présenter une démarche méthodologie claire et cohérente mentionnant : <ul style="list-style-type: none"> • une bonne explication de la compréhension de la mission (10 points), • un exposé convaincant des techniques et outils pour la collecte, le traitement et l'analyse des données (10 Points), Un chronogramme de réalisation de la mission (5 points).	(25 points)

La Proposition doit être soumise uniquement par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org la mention en objet de l'e-mail envoyé « **Recrutement d'un consultant international pour l'évaluation finale du projet PBF jeunesse** » au plus tard le **17 novembre 2022**.

N.B.

Les candidat(e)s sont tenus de se renseigner sur les **Conditions Générales des Contrats Individuels (annexe 1)**.